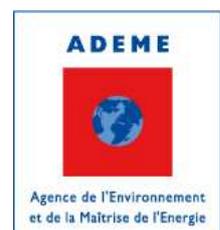


# Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) De la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

## Programme d'actions

Version de mai 2019



Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

Ce programme d'actions devra permettre :

- D'améliorer l'efficacité énergétique,
- De développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, et de chaleur,
- D'augmenter la production d'énergies renouvelables,
- De valoriser le potentiel en énergie de récupération,
- De développer le stockage,
- D'optimiser la distribution d'énergie,
- De développer les territoires à énergie positive,
- De favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique,
- De limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- D'anticiper les impacts du changement climatique.

Pour répondre au décret, « le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation, et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. »

La CCGSTG est un jeune EPCI issu de la loi Notre, né en janvier 2017. Cette même loi précisait que la CC avait jusqu'au 31 décembre 2018 pour se prononcer sur l'intérêt communautaire des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles et sur la restitution ou non de compétences aux communes. Cet arbitrage est donné en annexe 1

Chaque objectif opérationnel correspond à une fiche objectif qui intégrera un ensemble d'actions ou mesures.

POURQUOI ?

- Pour un affichage plus lisible,
- Pour une grande souplesse dans l'évolution du programme opérationnel.

Ce 1<sup>er</sup> programme d'actions comporte 118 mesures portées comme suit :

- 96 mesures portées par la CCGSTG,
- 5 mesures portées par les communes,
- 7 mesures portées par les partenaires,
- 15 mesures multi-porteurs

Cette première version vise des échéances de mise en œuvre/lancement des mesures :

- 55% prévu en 2018-2019
- 70 % d'ici fin 2020

Ce programme d'actions répond à la stratégie :

- co construite par les élus municipaux et communautaires lors de deux séminaires au printemps 2018,
- soumise à l'avis des habitants, associations lors d'un forum de concertation en juin 2018 ; avis intégré à la note de synthèse pour le conseil communautaire de juin 2018 ayant délibéré sur la stratégie.

Ce programme d'actions a été co construit par l'ensemble des services de la communauté de communes (construction initiée lors d'un séminaire agents en juillet 2018, poursuivie par des entretiens individuels avec les directeurs de pôles), grâce un retour de questionnaire adressé aux communes pour connaître les actions en cours et à venir. Des entretiens avec des partenaires institutionnels se sont également déroulés (Conseil Départemental 82, Chambre d'Agriculture, CCI et Chambre de Métiers et de l'Artisanat 82.

## Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

En France, le secteur « Bâtiment résidentiel /tertiaire » représente 44 % de la consommation d'énergie et est à l'origine de 20 % des émissions directes de gaz à effet de serre. En agissant sur les consommations de ces bâtiments, la diminution des émissions de GES est visée.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé les objectifs de réduction de la consommation énergétique :

- Pour tous les bâtiments (résidentiels et tertiaires):
  - o sur les bâtiments existants : l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes Bâtiment Basse Consommation (BBC) ou assimilés à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements (majoritairement les ménages aux revenus modestes). D'autre part, la présence et le rôle des plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) seront renforcés à l'échelle intercommunale.
  - o sur les constructions neuves : les bâtiments à énergie positive (BEPOS) pour toute construction neuve seront généralisés à partir de 2020 (2018 pour les bâtiments publics). Il y aura une obligation pour toute construction neuve de disposer d'un carnet numérique de suivi et d'entretien.
- Pour le résidentiel :
  - o En France, 500 000 logements doivent être rénovés par an à partir de 2017. D'ici 2025, il existera une obligation de rénovation des logements résidentiels privés dont la consommation en énergie primaire sera supérieure à 330 kWh/m<sup>2</sup>/an.
  - o Sur les constructions neuves, la généralisation des BEPOS est prévue pour 2020.
- Pour les bâtiments existants du tertiaire, il est prévu une baisse de 40 % de la consommation d'énergie entre 2012 et 2020. Dans le tertiaire public, la qualité de l'air intérieur doit être suivie avec des échéances différentes en fonction du type d'Etablissement Recevant du Public (ERP)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) préconise :

- de massifier la rénovation énergétique,
- de lever les barrières à l'investissement de la rénovation,
- d'encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés (émissions supérieures à 300 gCO<sub>2</sub>/kWh d'énergie finale utile, et notamment par des énergies renouvelables,
- de développer les filières locales visant la production et la mise en œuvre de matériaux de construction et de rénovation peu carbonés,
- de maîtriser les consommations énergétiques liées aux comportements.

En outre, les collectivités compétentes en matière d'éclairage public devront abonder sur le volet tertiaire en déclinant des actions relatives à la maîtrise de la consommation liée à l'éclairage public et de sa pollution lumineuse. Sur le territoire de la CCGSTG, cette compétence est celle des communes, déléguée au Syndicat Départemental de l'Énergie du 82 (SDE 82).

### Informations extraites du diagnostic :

Selon le scénario réglementaire avec leviers d'actions endogènes, le territoire consommait en 2015 594 000 MWh ;

41 % émanent du résidentiel (dont 62 % pour la consommation d'électricité) – c'est le premier poste de dépense du territoire.

16 % sont liés aux consommations du tertiaire.

36 % des consommations d'énergies sont liés au transport qui est le 2<sup>ème</sup> poste si on exclue l'autoroute. Ce levier sera travaillé dans une finalité « Mobilité ».

La facture énergétique du territoire était de 64 millions d'euros. 48 % de ces dépenses énergétiques sont issues des consommations d'électricité. En 2030, chaque habitant paiera 500 € de plus /an répartis équitablement entre la hausse liée aux frais de mobilité et le logement.

### **Orientations prises pour la stratégie de la CC GSTG :**

La stratégie à déployer pour 2030 et 2050 a été fléchée vers un travail sur la réduction des consommations dans les bâtiments :

- (I) dans le résidentiel avec un focus sur la précarité énergétique et un volet sensibilisation/animation,
- (II) sur le patrimoine public avec l'éclairage public.

La Finalité 1 se décline comme suit :

Objectif stratégique 1.1 : Axer le travail de sobriété vers le résidentiel	Nombre de mesures	Contribution aux ambitions quantifiées
Objectif opérationnel : Construire des logements neufs performants et bio sourcés	3	
Objectif opérationnel : Rénover le parc de logements privés existant	4	120 logements rénovés/an
Objectif opérationnel : Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco gestes	3	360 ménages font des éco gestes/an
<b>Objectif stratégique 1.2 : Lutter contre la précarité énergétique</b>		
Objectif opérationnel : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	3	120 logements rénovés/an
<b>Objectif stratégique 1.3 : Pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive ; les collectivités exemplaires</b>		
Objectif opérationnel : Construire ou rénover pour un niveau de performance « Bâtiment à Energie POSitive »	5	3000 m2 publics rénovés/an + éclairage public
Objectif opérationnel : Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics	1	
Objectif opérationnel : Améliorer la performance de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse	2	3000 m2 publics rénovés/an + éclairage public

## **Objectif stratégique 1 1 (O.S.1.1): Axer le travail de sobriété vers le résidentiel**

### **Objectif opérationnel (OO 1.1.1): Construire des logements neufs performants et biosourcés**

#### Baisse des consommations dans le résidentiel sur les logements neufs :

Le territoire de la communauté de communes est un territoire qui connaît une des plus fortes augmentations démographiques au niveau national (le taux d'évolution annuel moyen des ménages est de 2,1 %). Le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) a instruit en 2017, plus de 500 permis de construire.

Si ces logements neufs respectent la nouvelle réglementation thermique en vigueur, le territoire peut anticiper sur les nouvelles normes thermiques et faciliter l'organisation de filières nouvelles comme celles mettant en œuvre les matériaux biosourcés ou plus largement les éco matériaux.

La communauté va élaborer le PLUi qui s'appliquera aux 25 communes ; le travail sur un PLUi 12 (territoire d'une des ex-communautés de communes avant fusion) se finalise. D'autre part, l'EPCI doit réfléchir à intégrer un SCOT. L'aménagement de l'espace est une compétence obligatoire exercée par la communauté de communes et cette compétence est un levier incontournable pour la Transition Energétique et Ecologique (TEE). L'intérêt communautaire de cette compétence a été défini en décembre 2018.

La réflexion sur l'organisation des filières bois/ éco-matériaux est en émergence localement. Or, aux niveaux national et régional, des programmes, plans, schémas sont en cours de finalisation. Parfois ils sont prêts à être déployés dans les territoires. La communauté souhaite relayer ces plans et s'inscrire comme relai opérationnel de mise en œuvre de leurs actions.

### **Objectif opérationnel (00.1.1.2) : Rénover le parc de logements privés existants.**

#### Baisse des consommations dans le résidentiel par la rénovation des logements existants:

La typologie du parc existant est décrite dans l'annexe 2.

Les Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétiques (PTRE) ont été créées par la loi pour la transition énergétique. La CCGSTG expérimente depuis janvier 2017, grâce à des financements TEPCv, une plateforme locale.

Cette expérimentation est aujourd'hui menée grâce à un prestataire qui assure 2 jours de permanences par mois au sein de la Maison de Services Aux Publics (à Grisolles et à Labastide Saint-Pierre). Le marché se termine en mars 2019. Ce nouveau service public intégré de la rénovation énergétique des logements privés rencontre son public. Les conseils promulgués aux habitants nécessitent une technicité et des compétences particulières.

L'EPCI souhaite pérenniser ce service public, le faire monter en puissance (plus de permanences, plus de services rendus, plus de cibles et de partenariats – banques, notaires, agences immobilières, professionnels...) afin d'être un véritable relai local du Plan de rénovation énergétique des bâtiments du gouvernement et du dispositif FAIRE et massifier la rénovation énergétique.

Au niveau régional, le dispositif de déploiement des PTRE est en cours d'élaboration. La CCGSTG souhaite accueillir une PTRE pérenne et s'inscrire dans ce déploiement régional.

### **Objectif opérationnel (00 1.1.3) : Accompagner les habitants vers la sobriété énergétique par les éco gestes**

Travailler sur l'enveloppe d'un bâtiment ou d'un logement est certainement le premier réflexe à avoir pour baisser les consommations ; équiper ce bâtiment d'installations et équipements performants est un deuxième pan de la réflexion à mener Mais ajuster son comportement et mettre en application les « éco-gestes » est également un volet d'actions à ne pas sous-estimer. Certaines familles du Défi Familles à Energie Positive ont pu faire jusqu'à 30 % d'économies d'énergie par de simples éco-gestes.

Ainsi il est proposé un programme d'animations territoriales pour faire faire des économies d'énergie au plus grand nombre.

En séminaires, les élus ont marqué un vif intérêt sur la sensibilisation des enfants via la sphère scolaire. D'autre part, le PCAET étant un plan territorial, il est important d'amener d'autres acteurs à relayer ces

messages et d'essaimer l'envie/le besoin de « Faire » pour atteindre les objectifs ambitieux du territoire. Ainsi des partenariats seront initiés sur ce volet du programme d'actions.

## **Objectif stratégique (1.2) : Lutter contre la précarité énergétique**

### **Objectif opérationnel (001.2.1) : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)**

Au regard de la typologie des logements et de la prospective sur l'inflation du coût énergétique lié aux logements et aux déplacements (+ 500 €/habitant), au regard des polarités de vie qui s'exercent sur la population (pendulaire domicile/travail vers Toulouse et Montauban) et parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie « Mobilité », les élus souhaitent initier un axe de travail offensif sur la précarité énergétique avec les partenaires historiques dédiés à cette compétence (Conseil Départemental et organismes satellites, CCAS, association...). Cet axe de travail pourrait être articulé avec les missions de la Plateforme de rénovation.

La communauté de communes développe par ailleurs une politique sociale ; elle élabore actuellement son diagnostic social partagé afin d'identifier entre autres le déploiement des Maisons de Service au Public et l'éventuelle création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Les résultats de cette étude seront rendus au premier trimestre 2019.

L'axe 2 du Plan de rénovation Energétique du Bâtiment (PREB) cible les ménages en situation de précarité énergétique comme prioritaires. De nombreux acteurs interviennent dans ce champ de compétence. La CCGSTG propose de favoriser l'émergence d'un dispositif coordonné de repérage des ménages, et d'accompagnement vers une sortie de la précarité. A terme un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pourrait être envisagé. Par ailleurs, elle favorisera la mise en place de formations sur la lutte contre la précarité énergétique à destination entre autres des travailleurs sociaux. Le partenariat avec les nombreuses associations caritatives du territoire sera développé et il pourrait leur être mis à disposition des « kits d'économie d'énergie » à destination de leurs bénéficiaires.

## **Objectif stratégique (OS 1.3) : Pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive ; les collectivités exemplaires (tertiaire)**

### **Objectif opérationnel (00 1.3.1) : Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance BEPOS**

Au gré des compétences transférées, au sein du bloc communal ou par la loi NOTRe, la communauté de communes s'est, en très peu de temps, constituée un patrimoine public bâti. Les compétences ont été transférées avec des équipements ou avec une mise à disposition d'équipement sans transmission d'informations sur les installations, sans les DPE, sans les outils de suivi des consommations ou des dépenses énergétiques. Les contrats de fourniture d'énergie passés se sont poursuivis sans aucune analyse.

Aussi il est fléché un premier diagnostic énergétique des bâtiments intercommunaux avant d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour des travaux de rénovation visant la meilleure performance énergétique possible. Dans la poursuite de cette action sur le patrimoine intercommunal, des outils de suivi des consommations et des dépenses seront mis en place afin de déceler les meilleures actions d'optimisation (missions d'un économiste de flux).

L'exemplarité énergétique des bâtiments publics appelle des compétences techniques spécifiques ; toutes les communes n'ont pas les moyens d'acquérir ces compétences. Un service mutualisé CC/Communes de « Conseiller en Energie Partagé - CEP » sera proposé afin de partager les compétences

d'un technicien pour maîtriser les consommations et les dépenses énergétique du patrimoine bâti (et de l'éclairage public).

Sur le volet des constructions neuves, les collectivités ont besoin de monter en compétence ne serait-ce que pour rédiger des cahiers des charges ambitieux et pouvoir contrôler. Des formations sur ce sujet seront proposées aux collectivités. Cette action d'exemplarité devrait par ailleurs permettre une montée en compétence des professionnels du bâtiment et une meilleure organisation des corps de métiers (exemple : mutualisation) et des filières locales (exemple : éco matériaux ou matériaux bio sourcés).

### **Objectif opérationnel (00 1.3.2): Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics**

Cet objectif est à lier avec les actions d'animations sur les éco-gestes dans le résidentiel. Construire des bâtiments publics performants énergétiquement est un axe fort pour baisser les consommations et les émissions de gaz à effet de serre. Mais savoir « utiliser » ces bâtiments est une réflexion à ne pas éluder.

Les collectivités mettent leurs bâtiments à dispositions d'associations, d'entreprises, des agents. Un bâtiment n'est performant que si les équipements installés sont correctement utilisés, entretenus...et si les comportements sont ajustés. A minima un livret d'utilisation des locaux sera édité.

### **Objectif opérationnel (00.1.3.3): Améliorer la performance de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse**

L'éclairage public est de la compétence des communes. Les communes travaillent avec le Syndicat Départementale de l'Energie du 82 (SDE 82) pour remplacer progressivement leurs équipements dans le cadre d'un programme pluriannuel. Avec l'application de la loi NOTRe, l'intercommunalité vient d'acquérir la gestion de points lumineux des zones d'activités économiques communautaires. Les EPCI ne sont aujourd'hui pas bénéficiaires du dispositif d'amélioration de l'éclairage public du SDE 82. Un partenariat devra être élaboré sur ce point.

Par rapport à la pollution lumineuse nocturne, certaines communes du territoire sont déjà engagées dans une extinction partielle ou totale ou souhaite s'y engager. A une échelle intercommunale, la CCGSTG souhaite coordonner la massification de cette pratique vertueuse, avec le SDE 82, et tendre collectivement vers un plan lumière.

Sur cette même thématique, et avec l'appui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et celle de Commerce et de l'Industrie du 82, la CCGSTG souhaite initier un changement de pratique auprès des artisans/commerçants et entreprises.

## Fiche Objectif opérationnel 1.1.1

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique 1.1 : Axer le travail de sobriété vers le résidentiel

### OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1.1.: CONSTRUIRE DES LOGEMENTS NEUFS PERFORMANTS ET BIOSOURCES

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact positif sur la filière bois, sous réserve de mise en œuvre. Pour les constructions neuves, maîtriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver les continuités écologiques. Exposition aux risques des bâtiments neufs aux retraits et gonflements d'argile
<b>Mesures d'Évitement / Réduction / Compensation</b>	Les impacts potentiels identifiés ici sont liés à la croissance du territoire et au PLUi et non au PCAET qui ne fait qu'en prendre acte et invite à en maîtriser les impacts. Il propose une réduction de la croissance démographique et une évolution des formes urbaines. Les règles de construction et la prise en compte des risques doit se faire dans le cadre des PLUi
<i>Commentaires</i>	<p><i>Le futur PCAET s'impose au futur PLUi. Le futur règlement et les futures OAP pourront être incitatives/prescriptives...</i></p> <p><i><u>Outils disponibles</u> : AEU2, Outil « GES URBA » du CEREMA pour évaluer et comparer les émissions de GES générés ou évitées selon les différents scénarios de planification ou aménagement (<a href="http://www.territoires-ville.cerema.fr">www.territoires-ville.cerema.fr</a>)</i></p>
Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Volume de bois utilisé (teqCo2 séquestré) Classe énergétique des nouvelles habitations
Indicateurs de résultats	

## Fiche objectif 1.1.1 : Construire des logements neufs performants et biosourcés

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.1.1	<b>Rendre les documents d'urbanisme compatibles avec la sobriété</b>	<b>Urbanisme Caroline BUADES</b>	<b>Elus, techniciens, habitants</b>	<b>2019/2022</b>	<b>Assurer une forte cohérence entre le PCAET et le PLUi 25</b>		<b>Communes, DDT, ADEME, DREAL, CAUE...</b>
	Relayer sur le territoire les objectifs et actions du Contrat de la filière bois Occitanie	Energie Climat Elisa BOUGEARD	Professionnels , agents, élus	2019/2024	Intégrer le réseau	10% de matériaux biosourcés dans la construction neuve (inclus RT 2020)	Région, Etat, ADEME, Fibois
	Inciter, soutenir, les actions en lien avec le déploiement du Programme d'actions sur la qualité de la Construction et de la Transition Energétique (PACTE)	Energie Climat Elisa BOUGEARD	Professionnels	2019/2024	Intégrer le réseau	Inclus dans le gain technologique	Fédérations des professionnels du bâtiment ADEME, Etat, Région, partenaires du PACTE

Dernière mise à jour du 12/12/2018

## Fiche Objectif opérationnel 1.1.2

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique : Axer le travail de sobriété vers le résidentiel

### OBJECTIF OPERATIONNEL : RENOVER LE PARC DE LOGEMENTS PRIVES EXISTANTS

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact positif de la rénovation du bâti participant à la qualité du cadre de vie et à la préservation du patrimoine Impact indirect positif sur la qualité de l'air
<b>Mesures d'Évitement / Réduction / Compensation</b>	

Commentaires

Indicateurs de moyens	ETP alloué Budget alloué
Indicateurs de suivi :	Nombre de RDV générés Nombre de logement rénovés/an
Indicateurs de résultats	Classe énergétique des bâtiments rénovés Chiffre d'affaire généré Nombre d'artisans RGE sur le territoire

## Fiche objectif 1.1.2 : Rénover le parc de logements privés existant

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.1.2	<b>Massifier la rénovation énergétique en pérennisant un service public intégré de la rénovation (type : PLRE)</b>	<b>Energie Climat Elisa BOUGEARD</b>	<b>PO, PB, locataires</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Recrutement 1 ETP ou BE : 28 000 €/an Budget plateforme numérique : 15 000€ Besoin de lisibilité du dispositif régional (tiers financement) En 2019 : convention avec l'EIE 82 pour assurer les permanences (5000 €)</b>	<b>Nombre de logement rénovés/an, CA générés, GES évités (cf. DPE)</b>	<b>AREC, Région, ADEME, CD82, CMA, CCI, Banques</b>
	<b>Soutenir financièrement la rénovation énergétique des logements privés et le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés</b>	<b>Energie Climat Elisa BOUGEARD</b>	<b>PO, PB</b>	<b>2019/2024</b>	<b>OPAH des communes ou aides directes (en 2019 : 1000 € et 20 dossiers)</b>	<b>Nombre de rénovation/an</b>	<b>Communes, Région/AREC, ADEME, Banques</b>
	Proposer une programmation d'animation/sensibilisation sur la rénovation	Energie Climat (Elisa Bougeard)	Grand public	2019/2024	Budget animation « Energie » / si PLRE, missions élargies	Inclus dans le gain technologique	A définir
	Accompagner techniquement les artisans vers une montée en compétences (qualification RGE, mutualisation de chantier...)	CMA 82	Artisans	2019/2021	Candidature de la CMA à un appel à projet régional ; réponse début 2019	Nombre d'artisans qualifiés RGE	CCGSTG, CAPEB, Fédération des professionnels du bâtiment

Dernière mise à jour : mai 2019

## Fiche Objectif opérationnel 1.1.3

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique : Axer le travail de sobriété vers le résidentiel

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LA SOBRIETE PAR LES ECO GESTES**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	<b>Incidence sur la TEE et le changement climatique positive</b>
<b>Mesures d'Évitement / Réduction / Compensation</b>	

Commentaires

Animation territoriale

Indicateurs de moyens	ETP alloué à l'animation (chronophage) Budget animation
Indicateurs de suivi :	Nombre de personnes sensibilisées/an
Indicateurs de résultats	Nombre d'animation transversale menée

## Fiche objectif 1.1.3 : Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco gestes

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.1.3	<b>Soutenir un programme d'éducation sur la Transition Energétique et Ecologique en milieu scolaire</b>	<b>Energie climat/Pôle environnement Elisa BOUGEARD/Elodie Botti</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Rentrée 2019</b>	<b>1 000€/classe/an Animation Déchets en régie</b>	<b>360 ménages/an font des éco gestes</b>	<b>Communes, Inspection académiques, associations des parents d'élèves</b>
	<b>Développer des animations sur toutes les thématiques du PCAET (Nuits de la thermo, FAEP...)</b>	<b>Energie Climat/ Pôle environnement BOUGEARD/Elodie Botti</b>	<b>Grand public</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget animation PCAET annuel</b>	<b>Nombre de participants à chaque animation</b>	<b>Communes, entreprises, associations...</b>
	<b>Développer des partenariats formalisés nécessaire à l'essaimage du projet territorial (entre service, associations, entreprises, chambres consulaires...)</b>	<b>Energie Climat Elisa BOUGEARD</b>	<b>Associations, ...</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Via des conventions</b>	<b>Nombre d'actions du PCAET pilotées par des acteurs territoriaux</b>	<b>Associations,</b>

Dernière mise à jour : mai 2019

## Fiche Objectif opérationnel 1.2.1

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique 1.2 : Lutter contre la précarité énergétique

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : REPERER ET ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'Évitement / Réduction / Compensation</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Partenariats développés Budget alloué à l'accompagnement des ménages sur le territoire
Indicateurs de suivi :	Nombre de ménages identifiés et accompagnés/an
Indicateurs de résultats	Nombre de logements rénovés

## Fiche objectif 1.2.1. : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.2.1.	<b>Développer les partenariats nécessaires à l'identification des ménages en situation de précarité et rendre vers un projet SLIME</b>	Energie climat/Pôle politiques sociales Elisa BOUGEARD/ Véronique PATERNE	<b>Ménages en situation de précarité</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Mise en réseau</b>	<b>Partenariat identifié avec identification d'un dispositif d'accompagnement</b>	<b>Communes et CCAS, CD82, bailleurs sociaux, ANAH, Maisons des solidarités</b>
	Former et se former à la lutte contre la précarité énergétique	Energie climat/Pôle politiques sociales Elisa BOUGEARD/ Véronique PATERNE	Travailleurs sociaux	2020/2024	Budget formation	Tous les travailleurs sociaux du territoire formés à la précarité énergétique	CD 82, ADEME, associations de défense des consommateurs
	Proposer des kits d'économies d'énergie	Energie Climat Elisa BOUGEARD	Bénéficiaires des associations caritatives	2019/2024	Partenariat	Nombre de ménages bénéficiaires du kit	Associations caritatives, CD 82

Dernière mise à jour : 12/12/2018

## Fiche Objectif opérationnel 1.3.1

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique : un bloc communal exemplaire sur ses consommations d'énergie

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : CONSTRUIRE ET RENOVER LES BATIMENTS PUBLICS POUR UN NIVEAU DE PERFORMANCE « BATIMENT A ENERGIE POSITIVE »**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact positif sous réserve de mise en œuvre Porter une attention particulière à la gestion des déchets de chantier, la mise en œuvre de techniques/technologie économe en énergie (production d'énergie renouvelable,...) peut avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine
<b>Mesures d'Évitement / Réduction / Compensation</b>	Chantier à faible impact environnemental Prise en compte des entrées paysagères dans les projets architecturaux, y compris pour le développement des EnR

Commentaires Nouveaux critères régionaux pour des aides à la rénovation ou la construction de logements locatifs des communes à vocation sociale (bonification transition énergétique)

Indicateurs de moyens	Budget alloué au diagnostic sur le patrimoine intercommunal Budget alloué au PPI intercommunal
Indicateurs de suivi :	Nombre de m2 publics rénovés par an
Indicateurs de résultats	Baisse de la consommation énergétique du patrimoine intercommunal

## Fiche objectif 1.3.1. : CONSTRUIRE ET RENOVER LES BATIMENTS PUBLICS POUR UN NIVEAU DE PERFORMANCE « BATIMENT A ENERGIE POSITIVE »

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.3.1.	Se former et intégrer aux marchés publics les critères nécessaires au label BEPOS	Frédérique VIAUD DUBANT/Catherine Benech	Agents, élus	2020/2021	Formations	Systematiser les critères BEPOS aux consultations publiques Essaimer auprès des communes	A définir
	<b>Créer un service mutualisé de Conseiller en Energie Partagé</b>	<b>Energie climat/ Elisa BOUGEARD</b>	<b>communes</b>	<b>2020/2024</b>	<b>Recrutement 1 ETP, réponse à des AAP ou partenariat avec le SDE82</b>	<b>Nombre de communes adhérant au service mutualisé</b>	<b>Communes, SDE 82, ADEME, Région, PETR</b>
	Initier un suivi des fluides dans une logique de réduction des consommations et de maîtrise des coûts des bâtiments publics	Frédérique VIAUD DUBANT / CEP ?	CCGSTG/communes	2020/2024	Logiciel métier	Baisse des consommations énergétiques du public	Région, ADEME, SDE 82
	Rénover les bâtiments scolaires	Communes	communes	2021/2024	AAP Région	Nombre d'écoles rénovées, Surface rénovée	Région, ADEME, Etat, CD 82
	<b>Sur la base d'un 1<sup>er</sup> diagnostic du patrimoine bâti, définir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)</b>	<b>Pole Aménagement/ Energie-Climat</b>	<b>CCGSTG</b>	<b>2019 (diagnostic : 40 000€) 2020/2024 (PPI)</b>	<b>Budget annuel à allouer Recherche de financements + valorisation des CEE</b>	<b>3000 m2 rénovés par an</b>	<b>Région, ADEME, Etat, PETR</b>

## Fiche Objectif opérationnel 1.3.2

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique : un bloc communal exemplaire sur ses consommations d'énergie

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER UN MEILLEUR USAGE DES BATIMENTS PUBLICS**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impacts neutres ou positifs
<b>Mesures d'Evitement/réduction/compensation</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	ETP alloué Budget petits équipements (LED, robinet thermostatiques, mousseurs, programmeur...) Critères à intégrer dans les conventions de mise à disposition ou de location de salle
Indicateurs de suivi :	Nombre d'agents sensibilisés/an Nombre d'associations sensibilisées/an
Indicateurs de résultats	Baisse des consommations Essaimage de la pratique

## Fiche objectif 1.3.2. : Favoriser un meilleur usage des bâtiments publics

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.3.2.	Editer un livret d'utilisation des locaux intercommunaux à destination des usagers	Pôle aménagement / Energie-climat (F.Viaud Dubant et Elisa BOUGEARD)	Usagers/agents	2020/2021		Baisse des consommations d'énergie	Communes, associations

Dernière mise à jour : 12/12/2018

### Fiche Objectif opérationnel 1.3.3

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Objectif stratégique : un bloc communal exemplaire sur ses consommations d'énergie

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL : AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE**

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Incidence neutre ou positive
<b>Mesures d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget alloué à la rénovation de l'éclairage public
Indicateurs de suivi :	Nombre de points lumineux changé Nombre de communes engagées dans extinction nocturne partielle ou total
Indicateurs de résultats	Consommation de l'éclairage public

### Fiche objectif 1.3.3. : améliorer la performance de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
1.3.3	Amélioration de l'éclairage public	Communes/CCGSTG	Communes	2019/2024	Budget alloué/an	Baisse des consommations de l'éclairage public et éclairage performant	SDE 82
	Promouvoir l'extinction nocturne et tendre vers un plan lumière	Elisa Bougeard/Solène Chanteux	Communes, artisans, commerçants	2019/2024	Animation Accompagnement collectif	Nombre de communes en extinction partielle ou totale, Baisse des consommations	Communes, SDE82, CCI, CMA

Dernière mise à jour : mai 2019

## Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié.

En France, le secteur de la production d'énergie (production d'électricité, réseaux urbains de chaleur et de froid, raffinage) et distribution des combustibles, notamment de gaz, est à l'origine de 12 % des émissions directes de gaz à effet de serre. La contribution du secteur production et transformation énergétique est faible pour les particules (1%). Il contribue pour 6 % aux émissions d'oxydes d'azote et pour 5 % à celles de composés organiques volatils (COVNM).

L'un des objectifs de la loi TECV est de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. Pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables (ENR) doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz. Un second objectif est de multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid.

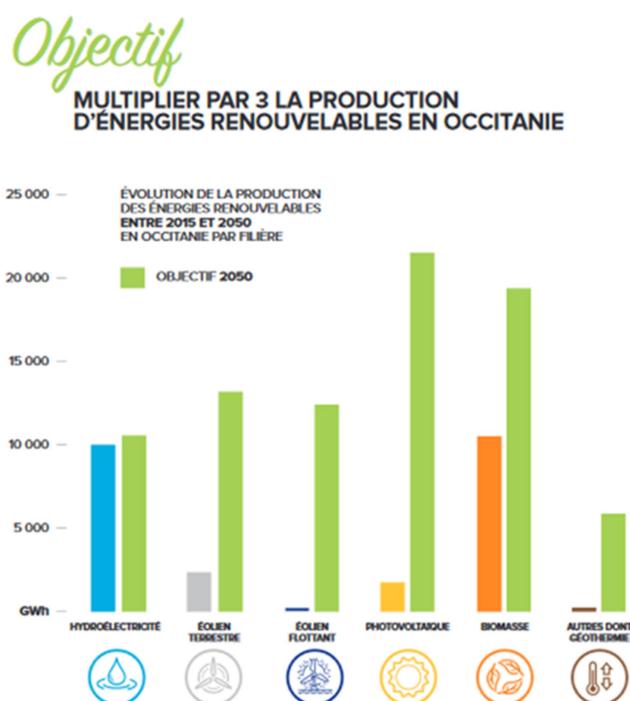
La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) préconise :

- d'atténuer les pointes de consommation électrique saisonnières et journalières afin de limiter le recours aux moyens de production carbonés,
- d'accélérer les gains d'efficacité énergétique en focalisant les efforts sur les sources carbonées,
- d'éviter les investissements dans de nouveaux moyens thermiques à combustible fossile qui seraient inutiles à moyen terme compte tenu de la croissance des énergies renouvelables,
- d'améliorer la flexibilité du système sans augmenter les émissions pour l'intégration des ENR en développant la capacité de flexibilité de la filière hydraulique, les réseaux intelligents et le stockage...
- de développer les réseaux de chaleur urbains et d'orienter la production vers la chaleur renouvelable et la récupération de chaleur fatale.

D'autre part, au niveau régional, l'Occitanie souhaite devenir une Région à Énergie Positive (REPOS). Cette ambition nécessite de :

- réduire nos consommations d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- couvrir 100 % de nos consommations par la production d'énergies renouvelables locales.

Le Conseil régional souhaite multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables en Occitanie.



## Informations extraites du diagnostic

Le territoire bénéficie d'un fort potentiel de développement des ENR (solaire, bois énergie, méthanisation, éolien, géothermie) pour participer à l'effort national de 40 % à l'horizon 2030.

En 2015, les énergies renouvelables représentent 13 % des consommations du territoire sur le périmètre leviers d'actions locaux :

- 65 % viennent du bois buche,
- 14 % du photovoltaïque,
- 14 % des déchets (méthanisation du centre d'enfouissement),
- 4 % de l'hydroélectricité,
- 3 % de chaufferies bois.

L'essentiel de ces énergies renouvelables sont déployées dans le résidentiel.

La facture énergétique 2015 du territoire s'élève à 64 millions (hors consommations liées à l'autoroute). L'essentiel de cette facture est exporté du territoire. 50 % sont destinés au paiement des énergies fossiles. Le développement de projets ENR est une opportunité pour le territoire pour transformer des dépenses en recettes.

## Informations extraites de l'Etat Initial de l'Environnement

Une attention particulière devra être portée sur les projets de développement des ENR d'envergure ; notamment à cause des incidences sur les paysages, le patrimoine et le cadre de vie en général. Ces projets ne devront pas non plus mettre en péril les continuités écologiques et les migrations de la flore et de la faune.

## Orientations prises par la stratégie de la CGSTG

Cette finalité vise une production massive d'énergies d'origines renouvelables ; dans une première intention et au regard des potentialités territoriales, un mix énergétique est visé afin de travailler sur les opportunités et atténuer les contraintes de chacune d'entre elles.

A l'heure actuelle, le territoire réceptionne de nombreuses sollicitations de projets de porteurs privés de parcs photovoltaïques au sol et plus récemment de projet d'éoliennes terrestres. L'EPCI qui a compétence sur l'élaboration du PLUi, n'est sollicité aujourd'hui que pour des demandes de modifications des documents d'urbanisme.

Les élus souhaitent acquérir une perspective d'évolution des différentes filières renouvelables afin de maîtriser l'aménagement de l'espace, au regard des potentialités et des besoins territoriaux.

Cette finalité permet en outre d'ouvrir ces projets sur une nouvelle gouvernance et certainement de nouveaux modes de financements permettant d'impliquer les collectivités, voire les habitants.

Les élus ont souhaité travailler sur des projets d'envergure sans laisser de côté le développement des ENR dans le diffus (résidentiel et tertiaire). L'objectif est de multiplier par 4,5 la production d'ENR d'ici 2050 et d'être un Territoire à Energie Positive (TEPOS) avant 2050. Ce facteur est équivalent à la présence en 2050 de 18 éoliennes et de 180 ha de PV (au sol et en toiture), de 5 projets de méthanisation et de 5 réseaux de chaleur.

L'inflexion de la courbe de production a été déterminée grâce aux données récoltées pour les projets de production d'ENR en cours. Ainsi grâce à ces projets, le territoire devrait être en capacité de multiplier par 3 sa production d'ENR pour 2030.

La Finalité 2 se décline comme suit :

	Nombre de mesures	Contributions aux ambitions attendues
<b>Objectif stratégique 2.1 : Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure</b>		
Objectif opérationnel 2.1.1 : Travailler sur la perspective de développement des ENR	6	9 GWh installés/an
Objectif opérationnel 2.1.2 : Construire une gouvernance mixte de projet de développement des ENR	2	9 GWh installés/an
<b>Objectif stratégique 2.2 : Développer les énergies renouvelables en diffus</b>		
Objectif opérationnel 2.2.1 : Développer les ENR dans le résidentiel et le tertiaire	2	9 GWh installés/an
Objectif opérationnel 2.2.2 : Développer l'utilisation des ENR pour les transports	2	9 GWh installés/an
<b>Objectif stratégique 2.3 : Développer les ressources financières locales pour les projets ENR</b>		
Objectif opérationnel 2.3.1 : Mettre ne place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés	1	9 GWh installés/an
Objectif opérationnel 2.3.2 : Favoriser l'investissement participatif et citoyen	2	9 GWh installés/an

## **Objectif stratégique 2.1 : Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure**

Cet objectif stratégique vise la maîtrise de l'espace, et l'anticipation sur l'urbanisme à venir mais aussi l'atteinte de l'objectif de production de 9 GWh/an.

### **Objectif opérationnel (00.2.1.1) : Travailler sur la perspective de développement des ENR**

En lien avec la compétence « Aménagement de l'espace et urbanisme » et l'élaboration du PLUi, la CC souhaite avoir une vision sur les potentialités de développement de chaque énergie renouvelable. Les élus souhaitent mettre en adéquation ces potentiels avec les besoins localisés et en cohérence avec l'organisation des différents réseaux de distribution d'énergies. Ce schéma directeur ou atlas des ENR sera décliné dans les documents d'urbanisme, en anticipation. In fine, une politique d'acquisition foncière pourrait être mise en place ; elle serait un enjeu pour la maîtrise des projets.

*Remarque : Un schéma départemental est en cours de réflexion avec comme partenaires connus la DDT 82, l'ADEME, le SDE 82. Il devrait être initié en 2019. Une coordination ou articulation sera à trouver entre la restitution à l'échelle départementale et les livrables attendus par l'intercommunalité.*

Afin d'animer, de mobiliser, de faciliter l'émergence des projets ENR et d'atteindre l'objectif du facteur 4,5 en 2050, une cellule énergie (ingénierie interne) pourra voir le jour. Les missions de cette cellule sont détaillées dans le rapport portant sur la stratégie du PCAET (page 23).

## **Objectif opérationnel (00.2.1.2) : Construire une gouvernance mixte de projets de développement des ENR**

Les informations données par la facture énergétique indiquent que le territoire a une grande marge de manœuvre pour développer de nouvelles recettes issues notamment de la production des ENR. De la même manière, le modèle actuel (portage privé) doit évoluer aux bénéfices du territoire. Aussi entrer dans la gouvernance des projets et participer au financement de ces projets sont des objectifs visés par les élus.

Une montée en compétence sur ces sujets est nécessaire ; des formations seront organisées. Des partenariats sont à construire avec des entreprises afin d'exploiter d'autres surfaces que celles au sol (exemple : toitures des entreprises de la logistique, valorisation énergétique des déchets...). Des obstacles doivent être levés, des leviers doivent être connus et activés, une culture nouvelle doit être partagée. En 2018, la DDT 82, en partenariat avec la CCGSTG, a mené une étude sur les obstacles et leviers de déploiements des projets d'ENR en toiture sur la zone Grand Sud Logistique. Dans une 1<sup>ère</sup> intention, il est question de donner une suite opérationnelle à cette étude et de s'appuyer sur ces 1ers échanges.

## **Objectif stratégique 2.2 : Développer les énergies renouvelables en diffus**

### **Objectif opérationnel (00.2.2.1) : Développer les ENR dans le résidentiel et le tertiaire**

Les missions dévolues à la Plateforme de rénovation et à la cellule énergie viennent compléter cet objectif. Mais afin d'inciter plus encore au passage à l'acte, il est prévu la mise en œuvre d'un cadastre solaire. Ce cadastre permettrait le déploiement du photovoltaïque et/ou du solaire thermique en toitures. Afin d'être attractif, le déploiement de cet outil en ligne doit être animé.

Parallèlement, les compétences de professionnels qualifiés seraient valorisées grâce à une mise en relation facilitée. Cet objectif participe ainsi aussi au développement économique du territoire.

Des achats groupés de matériels mettant en œuvre des ENR pourraient être organisés.

### **Objectif opérationnel (00.2.2.2) : Développer l'utilisation des ENR pour les transports**

L'un des objectifs de la loi TECV est d'atteindre 10 % d'énergie consommée issue de sources renouvelables dans tous les modes de transport en 2020 et 15 % en 2030.

La SNBC vise le développement des infrastructures de ravitaillement indispensables pour les transports bas-carbone (orientation reprise dans la Stratégie de développement de la mobilité propre – SDMP).

Le développement des ENR pour les transports permet en outre de lutter contre les émissions de GES et sur l'émission de polluants atmosphériques.

La CCGSTG a la compétence économique sur un certain nombre de zones d'activités d'intérêt communautaire dont Grand Sud Logistique. Une partie de cette zone va être prochainement aménagée pour proposer aux entreprises une zone de service Poids Lourds. Entre autres équipements, une station de ravitaillement gaz sera installée. Cette station pourrait bénéficier au service de collecte et de traitement des déchets ménagers qui transformerait alors sa flotte de Benne à Ordures Ménagères (BOM) en BOM gaz.

Par ce premier équipement, la CC souhaite accompagner le développement de la filière biogaz.

Ce domaine étant relativement nouveau pour l'EPIC, une veille technologique sera mise en place en lien avec un réseau d'entreprises.

## **Objectif stratégique 2.3 : Développer les ressources financières locales pour les projets ENR**

La cellule énergie identifiée plus haut tient ici un rôle central dans la montée en compétence exigée par cet objectif et sur la mise en relation des différents acteurs (public/privé / citoyen...).

### **Objectif opérationnel (00.2.3.1) : Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés**

La loi TECV offre aux collectivités et aux citoyens les moyens de s'engager dans l'atteinte de l'objectif national de développement des ENR pour en faire un véritable levier de développement économique territorial.

Les élus de la CCGSTG souhaitent que la production d'énergie sur le territoire reste sous maîtrise publique (cf. : délibération n°2018.06.28).

Grâce à une montée en compétence interne (agent et élus), grâce à la diffusion d'expériences et modèles qui ont fait leur preuve, grâce à l'évolution législative, la CCGSTG souhaite être partie prenante de futurs projets de développement d'ENR.

### **Objectif opérationnel (00.2.3.2) : Favoriser l'investissement participatif et citoyen**

L'appropriation citoyenne et locale des projets est un facteur essentiel pour la réussite de la transition énergétique. En 2015, plus de 150 projets participatifs ont été recensés. Les formes varient en fonction de l'implication des collectivités, de la nature de la contribution financière des citoyens, de leur possibilité de participer à la gouvernance des projets ou encore, du moment de leur implication dans la vie du projet. La participation financière de citoyens permet d'orienter l'épargne des ménages vers le financement de la transition énergétique. Elle redirige ainsi une partie des retombées financières dégagées par les projets vers les populations et les territoires. La 1ère implication à travaillé sera celle des collectivités qui jouent un rôle central d'entraînement et d'acceptabilité sociale.

Cet objectif démarre par un volet formation/information soutenu (via association EcIR par exemple).



## Fiche Objectif opérationnel 2.1.1

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

Objectif stratégique : Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure

### OBJECTIF OPERATIONNEL : TRAVAILLER SUR LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DES ENR

(Schéma directeur de développement des ENR)

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact des grands projets d'énergies renouvelables sur le paysage et les continuités écologiques à prévoir (voir enjeux EIE pour localisation des sensibilités). L'émergence de ces filières ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollution lié à la méthanisation, impact sur les nappes d'eau souterraines selon la géothermie mise en œuvre, surexploitation du bois pour le bois énergie ou importation lointaine engendrant des pollutions et émission de GES par le transport,... Impact des systèmes de production d'énergies renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie "
<b>Mesures d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	Ces impacts environnementaux sont évalués dans l'évaluation environnementale de chaque projet. Les mesures ERC sont indiquées par les services de l'Etat Veiller aux critères de choix du foncier : impact paysager et sur les continuités écologiques. La mise en œuvre de bois énergie peut être l'occasion de participer au renforcement de la trame verte (sous trame boisée) et au maillage de haie sur le territoire (technique de l'arbre têtard, ...). Prendre en compte les plans forestiers en vigueur sur le territoire."

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget et subventions alloués à l'étude sur le schéma directeur de développement des ENR (cf. candidature AAP « Collectivités pilotes... » de l'ADEME et de la Région ETP alloué à la mission de déploiement des ENR
Indicateurs de suivi :	Puissance installée/an
Indicateurs de résultats	Nombre d'OAP « Energie/Climat » dans le futur PLUi

## Fiche objectif 2.1.1 : Travailler sur la perspective de développement des ENR

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.1.1	<b>Monter une cellule « énergie » de manière à faire émerger des projets opérationnels d'ENR et mettre en place de la participation publique aux projets de développement des ENR (capital, gouvernance...)</b>	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Collectivités, entreprises, habitants, association	2019/2024	AAP ADEME/Région 90 000 €	9 GWh/an installés	ADEME, Région, PETR
	<b>Réaliser un schéma de développement ENR à partir d'une cartographie des potentiels de production d'ENR et réseaux de chaleur et de froid</b>	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Collectivités, entreprises	2019/2020	AAP ADEME/Région Entre 50 et 60 000 €	9 GWh/an installés	ADEME, Région, DDT, CD
	<b>Décliner le schéma de développement des ENR dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, futur SCOT)</b>	Urbanisme (Caroline BUADES)	Le territoire	2019/2024		9 GWh/an installés	
	Acquérir du foncier afin d'accompagner le déploiement du schéma ENR	Urbanisme		2021/2024	Budget à déterminer	9 GWh/an installés	Communes
	Mettre en cohérence l'organisation de distribution des énergies (réseaux) avec les ambitions de production affichées	Communes/ SDE 82		2018/2020	Révision S3REN	9 GWh/an installés	Région, RTE, fournisseurs d'énergie

Dernière mise à jour mai 2019

## Fiche Objectif opérationnel 2.1.2

**Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié**

**Objectif stratégique : Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure**

### OBJECTIF OPERATIONNEL : CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE MIXTE DE PROJETS D'ENR

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration Carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux Biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact négatif éventuel sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie Impact négatif éventuel sur la biodiversité et les continuités écologiques Impact positif sur la transition énergétique et le changement climatique
<b>Mesures d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	Cf. 2.1.1.

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	

## Fiche objectif 2.1.2 : Construire une gouvernance mixte de projets d'ENR

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.1.2	<b>Mettre en place des formations, temps d'échanges et de partage pour lever les obstacles et démocratiser le développement des ENR sur le territoire</b>	<b>Climat Energie Elisa BOUGEARD</b>	<b>Elus, agents, population, entreprises...</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Réseau Budget formation</b>	<b>Emergence de projets participatif et citoyen</b>	<b>Communes, DDT, CCI, CMA, ADEME, Energie partagée, Région...</b>
	Engager un partenariat avec les entreprises logistiques pour le développement des ENR sur la zone GSL et les autres ZAE	Eco-Emploi/Climat Energie Solène Chanteux et Elisa Bougeard	Entreprises, communes	2020/2024	Réseau	Emergence de projets participatif et citoyen	Entreprises, Région, CCI,

Dernière mise à jour : 12/122018

## Fiche Objectif opérationnel 2.2.1

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

Objectif stratégique : Développer les énergies renouvelables en diffus

### OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER LES ENR DANS LE RESIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Les systèmes de production d'énergies renouvelables individuels peuvent avoir des incidences négatives sur le bâti et le cadre de vie (bloc climatiseurs...), sur le voisinage (cf. nuisances)
<b>Mesures d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	Les PAC air-air ne seront pas les solutions privilégiées et elles n'ont pas été intégrées dans les objectifs de développement des ENR. Les autres sources ne semblent pas présenter de nuisance supérieure aux systèmes traditionnels

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget alloué (aides)
Indicateurs de suivi :	Nombre d'installation/an, surface installée, puissance installé
Indicateurs de résultats	Puissance ENR installée

## Fiche objectif 2.2.1 : Développer les ENR dans le résidentiel et le tertiaire

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.2.1	Mettre en place un cadastre solaire	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Grand public, bâtiments publics et activités commerciales	2020	12 000 euros	Surface de PV ou CESI installées	ADEME, Région, PETR
	Organiser des achats groupés d'équipements ENR	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Grand public	2020	A définir		

Dernière mise à jour : 12/12/2018

## **Fiche Objectif opérationnel 2.2.2**

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

Objectif stratégique : Développer les énergies renouvelables en diffus

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER L'UTILISATION DES ENR POUR LES TRANSPORTS**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesure d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	

## Fiche objectif 2.2.2 : Développer l'utilisation des ENR pour les transports

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.2.2	Accompagner le développement d'une offre biogaz	Service ZAE	Entreprises, collectivités	2019/2024	Aménagement de ZA	Nombre d'infrastructures installées	ENEDIS, ERDF, CCI, ADEME...
	Mettre en place une veille technologique	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Acteurs du territoire	2019/2024			

Dernière mise à jour : 12/12/2018

### **Fiche Objectif opérationnel 2.3.1**

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

Objectif stratégique : Développer les ressources financières locales pour les projets d'ENR

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL : METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT PUBLIC ET DES COOPERATIONS AVEC LES ACTEURS PRIVES**

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesure d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget énergie ETP dédié au déploiement des ENR
Indicateurs de suivi :	Nombre de réunions, formations organisées Nombre de projet accompagné
Indicateurs de résultats	Puissance installée par du financement public, public/privé IFER générée

### Fiche objectif 2.3.1 : Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.3.1	<b>Participer à la gouvernance et au financement de projets d'ENR</b>	<b>Energie Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Elus communautaires et communaux</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Liée à la mission de la cellule ENR</b>	<b>Nombre de projets soutenus</b>	<b>Collectivités, ADEME, Région, PETR, entreprises...</b>

Dernière mise à jour : mai 2019

### Fiche Objectif opérationnel 2.3.2

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

Objectif stratégique : Développer les ressources financières locales pour les projets d'ENR

#### OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF ET CITOYEN

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesure d'Evitement/Réduction/Compensation</b>	/

Commentaires

Commune de Montech lauréate de l'appel à projet « Energies renouvelables coopératives et citoyennes » (décembre 2018)

Indicateurs de moyens	ETP alloué Budget animation/formation
Indicateurs de suivi :	Nombre de réunions, formations organisées
Indicateurs de résultats	Nombre de projet participatif et citoyen développés

### Fiche objectif 2.3.2 : Favoriser l'investissement participatif et citoyen

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
2.3.2	Former les acteurs	Energie climat (Elisa BOUGEARD)	Elus, agents, privés, habitants...	2020/2021	Cellule énergie et formation (Ecl'R notamment) : environ 15 000 € pour année 1	Projet participatif et citoyen émergeant	ADEME/Région
	Monter les partenariats	Energie climat (Elisa BOUGEARD)	Elus, agents, privés, habitants...	2020/2024			

Dernière mise à jour : 1mai 2019

## **Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre**

Le secteur routier est le 1<sup>er</sup> émetteur de GES en France avec 27 % des émissions et le 2<sup>ème</sup> en consommation d'énergie avec 32 % de la consommation nationale. Le secteur des transports est également le 1<sup>er</sup> émetteur d'oxydes d'azote (NOx) avec 56 % des rejets nationaux et de particules fines PM<sub>2.5</sub> avec 18 % des émissions. Il contribue aussi à plus de 20 % des émissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM).

Les objectifs de la loi TECV dans le secteur des transports sont :

- De renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air,
- De réduire la dépendance aux hydrocarbures,
- D'arriver à un total minimal de 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques en 2030,
- D'instaurer une part minimale de véhicules à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants de l'air, tels que des véhicules électriques lors du renouvellement de flottes : 20 % pour les collectivités, 10 % pour les flottes professionnelles,
- Mettre en place une prise en compte de tout ou partie des frais engagés par un salarié se déplaçant à vélo entre sa résidence et son lieu de travail.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) préconise :

- De maîtriser la demande de mobilité, notamment en :
  - o Rapprochant la production et la consommation de biens grâce à l'économie circulaire et aux filières courtes,
  - o Développant le télétravail dans le cadre de plans de déplacements d'entreprises et du dialogue social,
  - o Via des mesures d'urbanisme (densité, mixité fonctionnelle...)
- De développer le co-voiturage et les services de mobilités permettant d'augmenter le taux de remplissage des véhicules,
- D'améliorer le taux de remplissage du fret,
- D'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules,
- De développer les infrastructures de ravitaillement indispensables pour des transports bas-carbone,
- De mettre en place des quotas de véhicules à faibles émissions dans les flottes publiques (bus y compris)
- De coordonner déploiement des transports bas-carbone ; encourager le report modal en :
  - o Favorisant les transports doux,
  - o Développant les transports massifiés pour le ferroviaire et le fluvial.

Dans le scénario REPOS, la région Occitanie se donne comme objectifs de diminuer :

- De 11 % les consommations liées au transport entre 2015 et 2021,
- De 21 % ces mêmes consommations entre 2015 et 2026,
- De 31 % entre 2015 et 2030,
- De 68 % entre 2015 et 2050.

En 2015, les consommations liées au transport représentent 38 % des 46,9 TWh ; la presque totalité de ces consommations est à imputer au pétrole.

Le scénario REPOS intègre une baisse très significative des consommations énergétiques liées à la mobilité des personnes et des marchandises qui passent de 46,9 TWh à 18,4 TWh en 2050.

Concernant les déplacements de personnes, cette réduction est obtenue en jouant sur quatre facteurs d'évolution de la demande :

- la réduction des déplacements contraints et/ou inutiles, substituables par le numérique (télétravail, vidéo-conférence) et par une politique facilitant les transports doux (marche, vélo à assistance électrique, etc),
- le passage de la mobilité individuelle vers des modes de transports collectifs,
- le développement de la mobilité servicielle, c'est-à-dire de services facilitant le partage de véhicule, le covoiturage et l'optimisation des coefficients de remplissage,
- la généralisation de véhicules réellement adaptés à leur usage, notamment pour des trajets courts en zone urbaine.

Enfin le scénario REPOS intègre un basculement vers une motorisation utilisant des énergies d'origine renouvelables avec soit des véhicules électriques en milieu urbain, soit des véhicules alimentés par du bioGNV (méthane carburant) ou bien encore des flottes captives de véhicules à hydrogène produit par électrolyse des renouvelables électriques.

Concernant le fret, les réductions sont principalement dues à une meilleure optimisation logistique afin d'accroître les coefficients de remplissage, au basculement vers le transport ferroviaire (ferroulage) et à une motorisation des utilitaires et des camions vers le bioGNV et l'hydrogène.

## Informations extraites du diagnostic

Sur le territoire de la CCGSTG, le secteur des « transports » est le 2<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie (36 % consommés en 2015 sur le périmètre « leviers locaux »). Trois quarts de ces consommations concernent les Véhicules Légers (VL), un quart les Poids Lourds (PL). L'ensemble de ces consommations concerne des produits pétroliers.

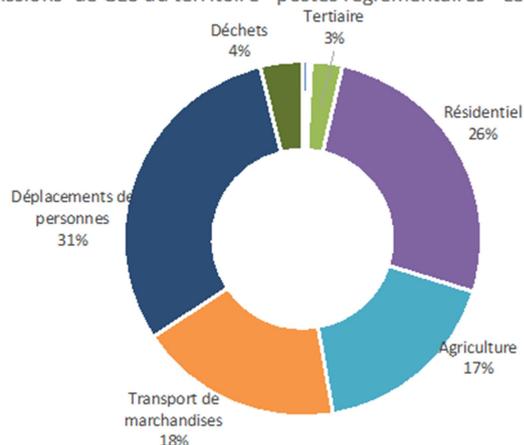
Le secteur des transports est donc un enjeu essentiel à relever pour agir sur les consommations énergétiques.

La facture énergétique des transports est d'environ 35 millions d'euros/an (hors A62). De plus en 2015, le coût annuel des déplacements par habitant était de 679 euros ; en 2030, le surcoût annuel « déplacement » sera de 436 euros/habitant (+ 63 %). L'enjeu des déplacements est donc aussi un enjeu social à relever.

Dans le périmètre réglementaire, le territoire émettait en 2015 286 000 tCO<sub>2</sub>e.

Le secteur des transports est le 1<sup>er</sup> poste d'émission de gaz à effet de serre, en cumulant transport de personnes et de marchandises.

Emissions de GES du territoire - postes réglementaires - Leviers locaux

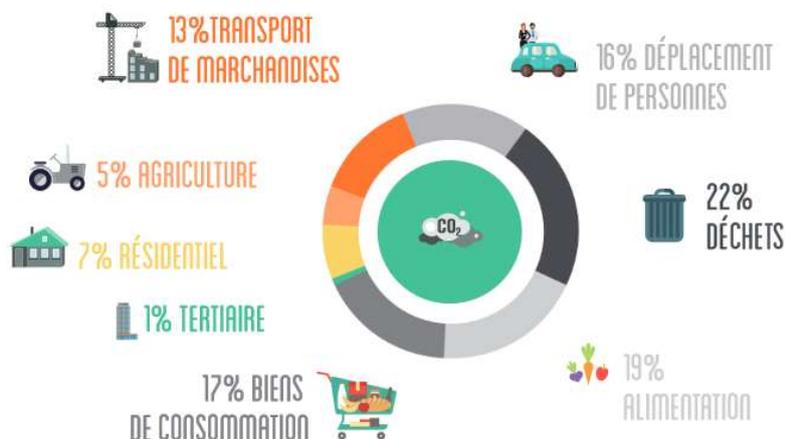


*Rappel : ce profil exclut, entre autres, les émissions liées au trafic autoroutier sur lequel la collectivité n'a pas de leviers d'actions.*

En faisant le focus sur les leviers endogènes au territoire pour agir sur les émissions réglementaires, les émissions liées aux transports passent à 49 % des émissions globales territoriales.

La CCGSTG a initié un Bilan carbone territorial prenant donc en compte des postes émetteurs au-delà de la réglementation pour l'année 2015 (SCOPE 3).

Le profil est sensiblement différent mais l’empreinte des transports reste prégnante (cf. schéma ci-après). Avec l’aménagement de l’espace, la mobilité est l’enjeu territorial.



Emissions de GES (année 2015) SCOPE 1, 2, 3

Les émissions globales sur le territoire passent alors à 450 000 t CO2e.

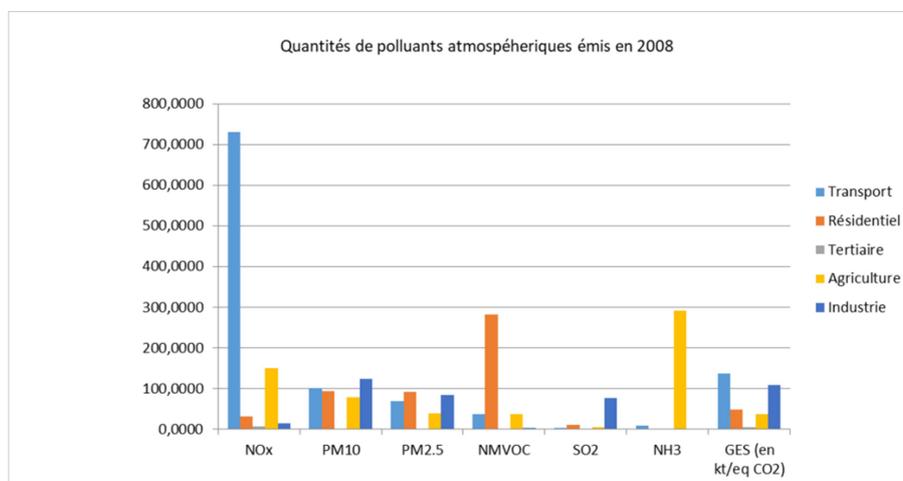
Ce bilan renseigne la collectivité sur des actions à mener au-delà de la réglementation pour lutter contre le réchauffement climatique (cf. Finalités 5 et 6). Pour autant, les objectifs visés par le programme d’actions s’attachent aux leviers endogènes au territoire (cf. mobilité). Des décisions sur cet axe sont prises ailleurs et par d’autres (exemple : nouvel échangeur, nouvelle voirie…), elles ont un impact carbone sur le territoire mais l’EPCI n’a pas de levier d’action.

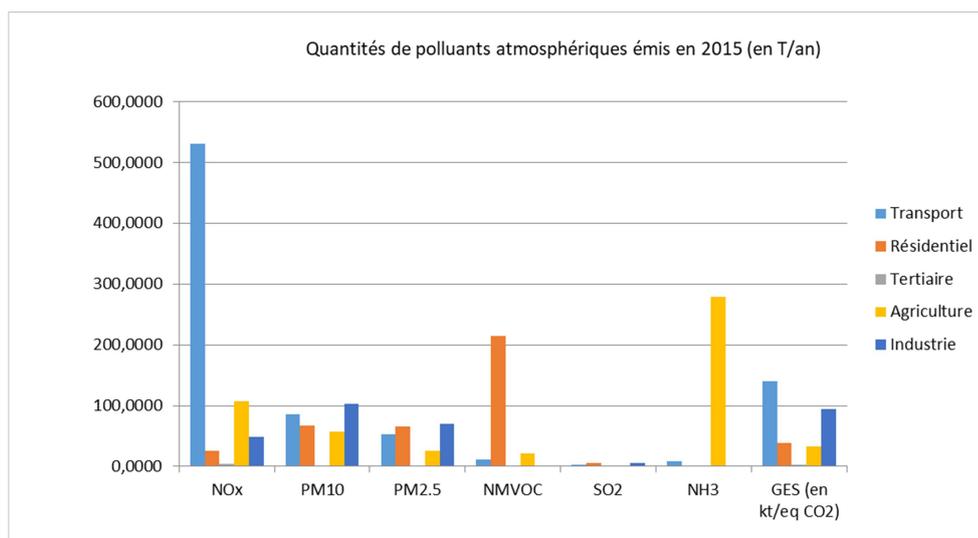
Concernant la qualité de l’air, le territoire ne possède pas de station de mesure ; la plus proche se trouve sur Montauban (1 station semi-fixe en 2016). Les connaissances dans ce domaine sont donc à approfondir pour connaître la qualité de l’air respiré.

Entre 2008 et 2015, la plupart des polluants a connu une baisse de 20 à 30 %. Pour autant, les principaux émetteurs de polluants atmosphériques sont liés au transport, puis au résidentiel, puis à l’agriculture.

Treize épisodes de pollution se sont déroulés en 2016 dans le Tarn et Garonne (PM10 et Ozone). La réglementation est respectée pour les particules PM10 et le dioxyde d’azote. Pour l’ozone, l’objectif de qualité n’a pas été respecté en 2016 dans le Tarn-et-Garonne comme dans toute la région.

L’impact sanitaire prépondérant de la pollution atmosphérique est dû à l’exposition à des niveaux moyens tout au long de l’année, et non aux pics ponctuels. Le PCAET doit prioritairement inscrire des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique de fond.





"Atmo Occitanie, inventaire régional des émissions; Act'Air V3.4-ICARE\_3.2\_IRv1.0"

Sans surprise, les transports du territoire génèrent l'émission majoritaire de NOx, puis de particules.

## Informations extraites de l'Etat Initial de l'Environnement

Les objectifs opérationnels de la stratégie ont été confrontés aux incidences sur l'environnement. Cette finalité semble être globalement positive au regard d'éventuelles incidences sur l'environnement.

Une vigilance est à porter sur :

- la perméabilisation des sols pour l'aménagement d'éventuelles aires de co-voiturage,
- l'augmentation du cadencement du train à cause d'éventuelles nuisances sonores,
- le développement de services itinérants au regard de nouvelles sources d'émissions de GES.

## Orientations prises par la stratégie de la CGSTG

La Finalité 3 se décline comme suit :

	Nombre de mesures	Contribution aux ambitions affichées
<b>Objectif stratégique 3.1 : Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture</b>		
Objectif opérationnel 3.1.1 : Développer l'offre de service de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourgs...)	4	Evolution des formes urbaines + 200 pers. En télétravail/an (1 jr/semaine)
Objectif opérationnel 3.1.2 : Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate	3	Baisse du nombre de déplacements + 200 pers. En télétravail/an (1 jr/semaine)
<b>Objectif stratégique 3.2 : Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle</b>		

	Objectif opérationnel 3.2.1 : Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)	3	100 conducteurs/an mobilisés (TC, déplacements doux...)
	Objectif opérationnel 3.2.2 : Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement	5	100 conducteurs/an mobilisés (TC, déplacements doux...) +150 covoiturage
<b>Objectif stratégique 3.3 : Limiter l'impact sanitaire et environnemental des transports</b>			
	Objectif opérationnel 3.3.1 : Développer des motorisations et énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et des entreprises	6	+ 100 véhicules alternatifs/an
	Objectif opérationnel 3.3.2 : Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, nuisances sonores...) et agir sur les flux de transports de marchandises	3	+ 100 véhicules alternatifs/an 5 % d'optimisation annuelle des émissions du fret

### **Objectif stratégique 3.1 : Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture**

La voiture individuelle est omniprésente. Les ménages possèdent souvent deux véhicules légers. Les bassins d'emploi majoritaires sont Toulouse et Montauban et les déplacements domicile/travail ont un poids conséquent dans les consommations d'énergie et sur les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques. Parallèlement, les collectivités peuvent optimiser les services de proximité dans leurs implantations (dont les services publics), dans les équipements qu'elles proposent (numérique) et surtout par le déploiement de l'ADSL et de la fibre optique (pour un usage privé mais aussi professionnel).

#### **Objectif opérationnel (00.3.1.1) : Développer l'offre de service de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourgs...)**

Au niveau du fonctionnement de l'EPCI, la mission mobilité est transversale ; elle est pour autant rattachée à la commission aménagement. Ainsi, la question de la mobilité est intrinsèquement liée aux questions et aux réponses sur l'aménagement de l'espace et sur l'urbanisme.

La collectivité est compétente sur certains champs de l'économie et de l'emploi. L'intérêt communautaire a été défini en décembre 2018 (cf. annexe 1). Aussi, et en lien avec les politiques des communes, la revitalisation des centres bourgs sera initiée (actions sur les commerces, espaces publics, formes urbaines, déplacements doux...).

En parallèle, la région Occitanie développe les opérations BOURGS CENTRES. Six opérations sont aujourd'hui validées par le conseil communautaire et les conseils municipaux concernés.

La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et, plus globalement, à l'équilibre de notre région.

Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement ; elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Pour conforter leur développement économique, elles doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services.

Réimplanter de l'économie localement a un impact positif sur les déplacements (nombre, distance parcourue...). La CCGSTG, en tant que coordinatrice de ce dispositif s'efforcera de faire le lien avec la politique de transition énergétique.

En complément et très rapidement, une étude sur l'immobilier collectif (tiers lieux, espace de coworking, pépinières d'entreprises) va être initiée afin entre autres de limiter les déplacements domicile/travail, sur la base d'un repérage des besoins, des opportunités (foncières, juridiques...). Si les résultats de cette étude sont favorables, ce type d'espaces de travail pourra être déployé (le portage n'est pas connu à ce jour – commune ? communauté ? entreprise ? portage mixte ?).

### **Objectif opérationnel (00.3.1.2) : Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate**

La CCGSTG finance le déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de Tarn et Garonne Numérique (ADSL et fibre optique) avec comme objectif de couverture de fibre à 100 % d'ici 2022. L'investissement se monte à 3.8 millions sur les 20 prochaines années.

Proposer cet équipement aux habitants, aux entreprises participe à l'enjeu de non mobilité et donc de baisse du nombre de déplacements sur le territoire.

Concernant sa propre activité, dans le cadre de la stratégie numérique validée par les élus, la CCGSTG va proposer à ces différents usagers un portail numérique interactif et performant pour obtenir toutes les informations nécessaires à l'usage des services publics (réservation de salles et matériels, paiements en ligne, inscription école de musique, réservation de spectacle, accès aux documents d'urbanisme, ...).

Avec l'évolution des compétences et avec l'application de la Loi NOTRe, la collectivité compte aujourd'hui près de 170 agents répartis sur quatre sites (en 2013, la CCTGV comptait 10 agents). En interne et sur le volet des ressources humaines, une étude sur les nouvelles formes de travail (télétravail, harmonisation du temps de travail, visioconférence, formation à distance...) va être initiée dès 2019. De cette réflexion naîtra peut-être un Plan de Déplacement Administration.

### **Objectif stratégique 3.2 : Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle**

Pour contrebalancer le poids de la voiture individuelle, la collectivité et ses partenaires doivent proposer des alternatives à celle-ci qui soient attractives. Mettre en place ces alternatives a un cout non négligeable pour une collectivité.

Le premier travail à entamer est un travail de gouvernance et d'échelle de déploiement des solutions.

*Une stratégie « Mobilité » a été validée en 2018. Le travail d'élaboration des actions sur la mobilité dans le cadre du PCAET (dans la gestion des flux) a été étroitement travaillé avec le service Mobilité. Les cadres logiques d'élaboration de cette stratégie thématique sont articulés avec celui du PCAET.*

### **Objectif opérationnel (00.3.2.1) : Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)**

*Définition de l'intérêt communautaire : la compétence « gare » est en discussion au sein de la collectivité. La question de la restitution aux communes ou non sera prise pour le 31/12/2018.*

La CC Grand Sud Tarn et Garonne a un formidable atout : elle compte aujourd'hui trois gares (Grisolles, Dieupentale et Montbartier). Ces gares sont équipées de Pôle d'Echanges Multimodaux – PEM. Les travaux du PEM de Montbartier ont été effectués par la CCGSTG en 2018.

Dans cet objectif, l'accessibilité aux gares et le développement de services à leurs abords sont visés. Un travail a été initié en juin 2018 dans le cadre d'une quinzaine d'animation « Les Champs des possibles ». Un jeu concours et un questionnaire ont été organisés à destination des usagers des gares. L'objectif était de recueillir des besoins d'accès à la gare, de savoir comment les usagers se rendait à la gare. Dans la

poursuite de cette animation, une étude est d'ores et déjà lancée : **schéma d'aires de covoiturage sur le territoire intercommunal ainsi que de la valorisation de l'offre ferroviaire** La CC se fait accompagner par un bureau d'étude.

Ainsi, sa mission se déroulera en 3 phases :

- 1ère phase : Collecte des besoins et des données et mise en perspective => Pour analyser le **potentiel captable** (octobre - novembre 2018)
- 2ème phase : Solutions techniques et scénarios => Pour établir des **propositions d'actions et d'aménagement** autour des gares et des aires de covoiturage + hiérarchisation des actions (décembre- février/mars 2019)
- 3ème phase : Faisabilité juridique et financière / programmation => Pour proposer des **fiches actions en vue de lancement de l'opération** (février -mars/avril 2019)

La faisabilité d'une offre de Transport en Commun routier est étudiée, dans la poursuite d'un travail initié par la DDT 82. Cette action est une priorité, calée sur le schéma régional des transports péri-urbains, en attente des orientations de la future loi Mobilité.

Un Transport A la Demande (TAD), hérité de la fusion, existe sur une partie du territoire pour amener les habitants d'une ancienne intercommunalité sur un marché du territoire. Le déploiement d'un Transport A la Demande (TAD) serviciel sera exploré au regard des compétences exercées par la CCGSTG au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Objectif opérationnel (00.3.2.2) : Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement**

Cet objectif vise le déploiement de toutes alternatives autres que le collectif (co voiturage, auto-stop organisé, cyclable...). Un volet cyclable sera intégré dans les projets Centres bourgs. Il vise aussi et surtout à accompagner le changement de pratiques, de réflexe de mobilité par une stratégie de sensibilisation/animation/communication pour chaque cible identifiée comme prioritaire (scolaires, entreprises, collectivités...).

Les démarches de futurs Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) pourront être accompagnées et peut être dans une première intention auprès des entreprise de Grand Sud Logistique.

### **Objectif stratégique 3.3 : Limiter l'impact sanitaire et environnemental des transports**

La qualité de l'air respiré a un impact sur la santé publique.

La qualité de l'air sur notre territoire est, avec les données dont nous disposons, de « bonne qualité ». L'enjeu est donc de maintenir cette bonne qualité de l'air.

Pour autant, et en faisant le choix de suivre ici le lien entre les transports et la qualité de l'air, la communauté souhaiterait entamer un travail de connaissance et de suivi des émissions de polluants atmosphériques et des concentrations sur son territoire.

D'autre part, le diagnostic a révélé que le secteur transport était le secteur émettant le plus de polluants atmosphériques. Agir sur les transports, c'est également agir sur la qualité de l'air respiré.

### **Objectif opérationnel (00.3.3.1) : Développer des motorisations et énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et des entreprises**

La carburation des véhicules a un impact sur la qualité de l'air. Le territoire souhaite opérer une migration des carburations classiques vers des motorisations et énergies alternatives. Cette réflexion est en émergence et sera donc à améliorer au cours de la mise en œuvre du PCAET.

Dans une 1ere intention, l'EPCI souhaite mener cette réflexion sur son propre parc avec comme espoir de mobiliser également les communes. La promotion de cet objectif sera également menée auprès des entreprises pour leur propre flotte.

Des achats groupés ou des aides aux Vélo à Assistance électriques pourront être proposées à l'ensemble des acteurs du territoire.

La promotion du maillage de bornes électriques déployées par le SDE 82 viendra compléter ce dispositif. Au besoin, de nouvelles bornes pourraient être déployées.

### **Objectif opérationnel (00.3.3.2) : Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, nuisances sonores...) et agir sur les flux de transports de marchandises**

Le PCAET fera la promotion du label « Objectif CO<sub>2</sub> » auprès des entreprises de livraison de marchandises et notamment sur Grand Sud Logistique.

Le territoire bénéficie d'un raccordement pour le fret ferroviaire près de Grand Sud Logistique. Selon le devenir de cet équipement, un encouragement au fret sera travaillé en lien avec la politique régionale et celle de la SNCF.

En lien avec les politiques de Centres bourgs, la collectivité incitera les communes à réfléchir à la limitation de vitesse sur tout ou partie du bourg, des zones de circulation apaisée, une meilleure gestion du stationnement en lien avec la réflexion des espaces publics et des aménagements des modes doux.

### Fiche Objectif opérationnel 3.1.1

Finalité 3: La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES

Objectif stratégique : Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture individuelle

#### OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Impact positif sur paysages, cadre de vie, patrimoine Impact positif collatéral sur la biodiversité par un accompagnement « vert » des cheminements doux Impact positif sur l'eau et la ressource naturelle grâce à une diminution des risques de pollutions accidentelles + diminution des risques liés au transport des matières dangereuses Impact positif sur la qualité de l'air Faire attention à l'aménagement des PEM (perméabilisation des sols)
<b>Mesures d'Evitement/réduction/compensation</b>	Les aménagements des PEM seront réalisés de manière à réduire au plus la perméabilisation des sols.

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget des projets centre bourg et Bourg Centre + aides publiques
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	Nombre de services de proximité créés ou non disparus Fréquentation

### Fiche objectif 3.1.1 : Développer l'offre de services de proximité

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.1.1.	Redynamiser les centres bourgs	Communes	Habitants, entreprises...	2018/2021	Stagiaire CCGSTG en 2019 Fonds de concours de la CC	+ 100 conducteurs/an se reportent sur TC, modes doux + 150 covoitureurs	Région, ADEME, Etat, PETR, CCI
	Mener l'opération régionale BOURG CENTRE	Communes	Habitants, entreprises...	2018/2021	Coordination assurée par la CCGSTG Futur fond de concours de la CC ?	+ 100 conducteurs/an se reportent sur TC, modes doux + 150 covoitureurs	Région, ADEME, Etat, PETR, CAUE, CD 82
	Réaliser une étude sur l'immobilier collectif (tiers lieux, coworking, ...)	Service Economie/emploi (Solène Chanteux)	Entreprises, collectivités, habitants, associations...	2019	AMO lancée en 2019 : environ 20 000 €		Communes, Entreprises, CCI, CMA, Région, PETR
	Déployer des tiers-lieux	A déterminer au cas par cas	Entreprises, collectivités, habitants, associations...	2019/2021	A définir selon le portage de chaque tiers lieux	+ 200 personnes en télétravail/an	Communes, Entreprises, CCI, CMA, Région, PETR

Dernière mise à jour : mai 2019

### **Fiche Objectif opérationnel 3.1.2**

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES

Objectif stratégique : Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER LA NON MOBILITE GRACE A UNE OFFRE NUMERIQUE ADEQUATE**

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	Couverture du territoire en fibre optique à 100 % Télétravail opérationnel au sein de la CCGSTG

### Fiche objectif 3.1.2 : Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.1.2	Financer le déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de Tarn et Garonne Numérique	Service numérique (Amaury Duché Bancel)	Le territoire	2017/2022	3.8 millions sur 20 ans	Couverture 100 % fibre optique en 2022	Tarn et Garonne Numérique
	<b>Etudier de nouvelles formes de travail des agents de la CCGSTG (télétravail, temps de travail, visioconférence...)</b>	<b>RH (Laurie Daniel)</b>	<b>Agents</b>	<b>2019</b>	<b>BE : 2000 €</b>	<b>+ 200 pers/an en télétravail</b>	
	Créer d'un portail numérique pour les usagers du territoire	Service numérique Amaury Duché-Bancel	Les usagers de la CC	2019/2020	Inclus dans la stratégie numérique validée		A DEFINIR

Dernière mise à jour : 12/12/2018

### Fiche Objectif opérationnel 3.2.1

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leur impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre

Objectif stratégique : Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle

#### OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET RELANCER L'ATTRACTIVITE DE L'OFFRE EXISTANTE (CADENCEMENT, OFFRE TARIFAIRE...)

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Diminution des déplacements individuels donc diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores. Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau (lessivage d'hydrocarbure sur les chaussées, aires de stationnement).  Augmentation de l'usage du train (cadencement) = augmentation de la nuisance « bruit » de la voie ferrée (localisé)."
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	Réduire les risques de collisions avec la faune sur les routes et ainsi améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuité écologique). Prendre en considération la nuisance sonore

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	

**Fiche objectif 3.2.1 : Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.2.1	Favoriser l'accessibilité aux gares et développer l'offre des services aux abords	CCGSTG – Mobilité (Sophie Palomba)	Usagers des gares actuels et futurs	2019/2024	Etude initiée en 2019 (report en mode actif vers les gares et réseau d'aires de co voiturage)	Baisse des déplacements domicile/travail Report modal	Région, Etat, CD 82, SNCF, communes, ADEME
	Réfléchir à la faisabilité d'une offre de transport en commun routier sur le territoire	CCGSTG – Mobilité (Sophie Palomba)	Habitants du territoire	2019/2024	Inclue dans stratégie Mobilité validée Besoin d'une gouvernance	Baisse des déplacements domicile/travail Report modal	Etat, Région, collectivités voisines dont Comm. Agglo. Montauban ou CG31,
	Développer une offre de TAD serviciel	CCGSTG – Mobilité (Sophie Palomba)	Habitants du territoire	2019/2020	Inclue dans stratégie Mobilité validée	Baisse des déplacements individuels serviciels	Etat

Dernière mise à jour : mai 2019

### **Fiche Objectif opérationnel 3.2.2**

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leur impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre

Objectif stratégique : Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE MOBILITE DES PERSONNES ET DES ORGANISATIONS ET ANIMER CE CHANGEMENT**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget annuel communication/animation sur la mobilité
Indicateurs de suivi :	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de réunions organisées pour des PD(IE)
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises engagées dans un PDE Nombre d'aires de covoiturage déployées + Fréquentation

### Fiche objectif 3.2.2 : Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.22	<b>Déployer une stratégie de sensibilisation/communication sur la mobilité auprès de chaque cible prioritaire</b>	<b>Service mobilité (Sophie Palomba)</b>	<b>Scolaire, entreprises, collectivités</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget communication/animation à définir</b>	<b>Nombre de personnes sensibilisées/an</b>	<b>ADEME, entreprises</b>
	Après étude sur l'efficacité du dispositif, étudier le déploiement de l'auto-stop organisé	CCGSTG – mobilité (Sophie Palomba)	Grand public, entreprises	2020/2021	Recherche de financement via le PETR		Rezo pouce, communes, CD82,
	<b>Organiser le co-voiturage sur le territoire</b>	<b>CCGSTG – mobilité/commune/CD</b>	<b>Habitants, entreprises, collectivités</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Inclue dans la stratégie Mobilité validée (priorité des élus)</b>	<b>Nombre de places de co-voiturage déployées/occupées</b>	<b>ADEME, Etat, Communes, CD 82, Région</b>
	Accompagner le déploiement des démarches de PDle	Entreprise/CCGSTG – mobilité	Entreprises	2019/2021 (diagnostic)	Budget à définir	Nombre de PDle, nombre de salariés bénéficiaires	DDT, Direcct, acteurs de l'emploi, Cci, Région, ADEME, entreprises, PETR
	Intégrer un volet cyclable dans les projets de centres bourgs <i>Lien 3.1</i>	CCGSTG – mobilité/communes	Communes, Habitants	2021/2024	Budget à définir pour BE	Km cyclables en centre bourg	Communes, Région, ADEME, Etat,

Dernière mise à jour : 12/12/2018

### **Fiche Objectif opérationnel 3.3.1**

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leur impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre

Objectif stratégique : Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER LES MOTORISATIONS ET ENERGIES ALTERNATIVES CHEZ LES PARTICULIERS ET DANS LES FLOTTES DE VEHICULES DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de véhicules sobres en carbone mis en circulation
Indicateurs de résultats	Nombre de véhicules sobres en carbone mis en circulation

**Fiche objectif 3.3.1 : Développer les motorisations et énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes de véhicules des collectivités et des entreprises**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.3.1	Connaitre et suivre la qualité de l'air sur le territoire	CCGSTG - Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Le territoire	2019/2024	Conventionnement avec ATMO	Suivi des émissions de polluants atmosphériques et des concentrations	ATMO
	Initier des achats groupés de véhicules à motorisation alternative	CCGSTG - Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Habitants, associations, entreprises, collectivités	2020/2022	A DEFINIR	100 véhicules alternatifs /an	
	Développer une flotte sobre en carbone au sein de la CC	CCGSTG - Energie Climat	CCGSTG	2021/2024	Budget de remplacement à définir	Flotte peu émissive Engagement des communes	A définir
	Faire la promotion des véhicules peu émissifs	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Entreprises, collectivités, habitants	2021/2024		Nombre de véhicules	A définir
	Poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	CCGSTG/Com munes/ entreprises	Habitants, entreprises, collectivités	2020/2024		Nombre de bornes installées, taux d'utilisation	SDE 82
	<b>Aider l'achat de VAE par la promotion des aides</b>	<b>Energie Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Habitants</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Aide de l'Etat combinée à l'éco cheque mobilité de la région</b>	<b>+ 100 conducteurs /an en modes doux</b>	<b>Région</b>

Dernière mise à jour : mai 2019

### **Fiche Objectif opérationnel 3.3.2**

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leur impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre

Objectif stratégique : Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports

### **OBJECTIF OPERATIONNEL : REDUIRE L'IMPACT DES LIVRAISONS (SUR LA QUALITE DE L'AIR, LES NUISANCES SONORES...) ET AGIR SUR LES FLUX DE TRANSPORT DE MARCHANDISES**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Augmentation de la nuisance « bruit » de la voie ferrée.
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	Prendre soin d'atténuer cette nuisance dans la promotion du fret ferroviaire

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre d'entreprises labellisées Objectifs CO2 Nombre de zone « 30 »
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises labellisées Objectifs CO2 Nombre de zone « 30 »

**Fiche objectif 3.3.2: Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) et agir sur les flux de transport de marchandises**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
3.3.2	Promouvoir le label « Objectif CO <sub>2</sub> »	Energie Climat (Elisa BOUGEARD)	Entreprises	2020/2024	A définir	Nombre de renouvellement Nombre de nouvelles entreprises	ADEME, CCI, entreprises
	Encourager le fret ferroviaire	Mobilité (Sophie Palomba)	Entreprise	2019/2024	Inclue dans la stratégie Mobilité validée.	Tout est à construire	Région, SNCF, entreprises
	Etudier des plans de circulation en centres bourgs	Communes	Communes, entreprises	2021/2024	A définir	Des zones apaisées	A définir

Dernière mise à jour : 12/12/2018

## Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

L'état initial de l'environnement (EIE) et le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique nous fournissent des éléments pour initier un travail sur une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Hausse des températures, épisodes caniculaires, de sécheresse, incendies, inondations...la perspective d'une multiplication des événements météorologiques inhabituels ou extrêmes n'est aujourd'hui plus discutée.

L'adaptation d'un territoire au changement climatique est une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. (5ème rapport du GIEC, 2014). L'adaptation correspond à l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés doivent opérer pour limiter l'impact négatifs du changement climatique, ou pour maximiser les impacts des effets bénéfiques.

La stratégie d'adaptation d'un territoire définit une évolution des modes de développement pour tous les secteurs d'activité.

*Exemples : comment optimiser le développement d'une activité saisonnière liée à une augmentation de la température ? Comment ne pas perdre de production fruitière avec le décalage des saisons ?*

Cette notion est très nouvelle pour les collectivités, elle est encore inconnue ou peu intégrée au développement territorial. Pourtant le diagnostic de vulnérabilité nous indique que le changement est déjà en cours :

- Augmentation de la pression sur la ressource en eau ; un risque pour les habitants et les agriculteurs,
- Une biodiversité aux fonctions essentielles pour l'homme fragilisée,
- Une augmentation des températures et des fréquences de canicules,
- Une augmentation du risque inondation.

Cette finalité de travail est très orientée vers la préservation de la ressource naturelle de l'eau (du point de vue quantitatif mais aussi qualitatif). Mais les impacts liés aux augmentations de température et ceux liés aux risques naturels liés au changement climatique sont aussi traités.

Les mesures prévues oscillent entre la veille et l'observation, les mesures sans regret et des mesures engageant une réflexion de plus grande envergure.

### Orientations prises par la stratégie

La finalité 4 se décline comme suit :

		Nombre de mesures	Contribution aux ambitions affichées
<b>Objectif stratégique 4.1 : Anticiper la raréfaction de l'eau</b>			
	Objectif opérationnel 4.1.1 : Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau	5	
	Objectif opérationnel 4.1.2 : Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique	1	
<b>Objectif stratégique 4.2 : Protéger les populations des fortes chaleurs</b>			
	Objectif opérationnel 4.2.1 : Aménager les centres	3	

	bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs		
	Objectif opérationnel 4.2.2 : Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs	2	
Objectif stratégique 4.3 : Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité			
	Objectif opérationnel 4.3.1 : Renforcer la perméabilisation des sols par les choix d'aménagements et l'évolution des pratiques agricoles	2	
	Objectif opérationnel 4.3.2 : Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère (TVB)	1	

## Objectif stratégique 4.1 : Anticiper la raréfaction de l'eau

La ressource en eau va se raréfier ; or elle est déjà sous tension. Cet objectif sera envisagé du point de vue quantitatif afin de limiter les conflits d'usages mais aussi du point de vue qualitatif afin de redonner aux milieux humides leurs pleins pouvoirs d'épuration, de multiplication des espèces. L'empreinte de l'activité agricole étant prégnante, il sera poursuivi un travail de collaboration dans ce domaine particulier.

### **Objectif opérationnel 4.1.1 : Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau**

Dans cet objectif opérationnel, sont visées les économies d'eau. Cet objectif ne sera atteignable que par des actions d'animation/sensibilisation/communication.

Les secteurs visés, en priorité, pour faire des économies d'eau sont, les réseaux de distribution, les bâtiments publics et le secteur agricole. Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la collectivité a rencontré la chambre d'agriculture du 82 qui semble vouloir engager un partenariat pour engager des actions auprès des agriculteurs du territoire. Notamment en charge de conseil à l'irrigation, une étude avec les ASEI pourrait être étudiée.

La collectivité quant à elle, souhaite faire la promotion des économies d'eau auprès de ses usagers mais elle souhaite aussi faire des économies d'eau sur ses équipements et résorber les fuites sur le réseau de distribution.

La question globale de l'adaptation au changement climatique serait travaillée par cette entrée de sobriété vis-à-vis de la ressource en eau car la vulnérabilité du territoire est forte sur ce champ.

Pour rappel, l'état quantitatif des cours d'eau du territoire indique :

- Garonne déficitaire,
- Tarn devenu déficitaire,
- Tescou n'assure plus le débit minimum en été.
- 

Le territoire est classé en zone de répartition des eaux. (Insuffisance de la ressource).

### **Objectif opérationnel 4.1.2 : Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique**

Le territoire est concerné par le SDAGE ADOUR Garonne et par le SAGE Vallée de la Garonne. Le territoire appartient à deux hydro-régions :

- Coteaux aquitains,

- Coteaux molassiques centre Aquitaine/Coteaux molassiques Est Aquitaine.

Le SDAGE identifie 92 cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Plusieurs grands cours d'eau traversent le paysage :

- la Garonne,
- le Tarn,
- le canal latéral,
- le Tescou.

L'état écologique des masses d'eau superficielles faisant l'objet d'un suivi au SDAGE est globalement moyen, Le canal latéral de la Garonne est en bon état et le Tarn en état médiocre. L'état chimique des masses d'eau superficielles est globalement bon sauf pour la Garonne en mauvais état.

L'état chimique des masses d'eau souterraines est globalement mauvais.

Le territoire se trouve en zone vulnérable (nitrates), sensible (pollution, eutrophisation) L'état des milieux humides influencent la qualité de l'eau. Le réseau hydrographique, associé aux zones humides, a un intérêt écologique et économique fort et est reconnu sur le territoire. Les ressources naturelles en eau sont donc un enjeu transversal et prioritaire.

Après inventaire et priorisation, la collectivité souhaite restaurer des zones humides de son territoire et les mettre en valeur.

## **Objectif stratégique 4.2 : Protéger les populations des fortes chaleurs**

A l'échelle régionale, le nombre de journées chaudes a augmenté de 30 % entre 1961 et 2010. La température moyenne a augmenté elle de 1° C.

Sur le territoire, les épisodes caniculaires seront de plus en plus nombreux (jusqu'à 50 jours par décennie d'ici 2030 et 130 jours par décennie en 2050).

Du fait du vieillissement de la population, il est nécessaire d'anticiper les impacts engendrés par le changement climatique, notamment au regard des augmentations de température.

### **Objectif opérationnel 4.2.1 : Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs**

Cet objectif passera par la végétalisation des centres bourgs, ce qui permettra de réduire la chaleur sur les zones urbanisées. Le travail de sensibilisation à cette question se fera dans le cadre de l'élaboration du PLUi et des différentes opérations « centres bourgs » et « Bourgs centres ». Il s'articulera avec celui sur le renforcement de l'attractivité de la finalité 3.

Les formes urbaines seront également étudiées.

### **Objectif opérationnel 4.2.2 : Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs**

Un travail de repérage et de qualification des personnes vulnérables sera entrepris. Les dispositifs mis en place par les CCAS pour relayer le Plan canicule seront étudiés et optimisés.

## **Objectif stratégique 4.3 : Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité**

L'état initial de l'environnement et le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique révèle des faiblesses ou menaces sur la biodiversité du territoire à cause du changement climatique. Il existe des menaces sur les continuités écologiques liées, entre autres, à l'étalement urbain et industriel et à l'intensification des pratiques agricoles. Certains milieux (landes et friches) se ferment.

Par ailleurs, le territoire est soumis à un risque important lié aux inondations sur la vallée de la Garonne.

Il convient alors de prendre en compte le risque inondation dans les aménagements, de maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) qui peuvent jouer un rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe-feu. Il faudra aussi prendre en compte le risque « argile » et mouvement de terrain lié à la géologie et à la météorologie et qui peuvent être accentués par les périodes de sécheresses suivies de pluies abondantes.

### **Objectif opérationnel 4.3.1: Renforcer la perméabilisation des sols par les choix d'aménagements et l'évolution des pratiques agricoles**

En réponse au risque inondation, il convient de lutter contre la perméabilisation des sols, que ce soit en milieu urbain ou agricole. Certaines pratiques agricoles permettent une meilleure pénétration de l'eau dans les sols. Il en est de même en matière d'aménagement et d'urbanisation.

La thématique de « l'imperméabilisation des sols » agricoles est peu connue des collectivités. Elle devra être travaillée par de la sensibilisation des acteurs afin d'être systématiquement intégrée aux réflexions et aux choix faits.

La chambre d'agriculture 82 déploie un dispositif « Agr'Innov » auprès d'agriculteurs volontaires afin de mener une réflexion globale sur l'exploitation et engager une stratégie de conservation des sols. Cet accompagnement est individuel, lourd et relativement chronophage. La collectivité identifie pourtant cette action comme un premier gage de changement de pratiques et souhaite accompagner le déploiement de ce dispositif sur son territoire.

### **Objectif opérationnel 4.3.2 : Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère (TVB)**

Afin de renforcer la résilience de la biodiversité face au changement climatique, il est nécessaire de la renforcer. La reconstitution de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des corridors écologiques est essentielle.

Des opérations de plantation/reboisement d'essences locales, non allergisantes et adaptées à l'évolution du climat seront engagées et accompagnées d'un volet sensibilisation.

## Fiche Objectif opérationnel 4.1.1

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.1 : Anticiper la raréfaction de l'eau

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1.1 : ACCROITRE LA SOBRIETE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE LA RESSOURCE EN EAU

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Consommation d'eau des bâtiments intercommunaux Nombre de personnes sensibilisées aux économies d'eau Nombre de réunion évoquant l'adaptation au changement climatique
Indicateurs de résultats	Baisse de la facture d'eau des bâtiments intercommunaux

## Fiche objectif 4.1.1 : Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.1.1	<b>Développer la récupération d'eau et l'animation liée aux économies d'eau</b>	<b>Energie Climat/Pôle environnement</b>	<b>Communes, habitants, CCGSTG</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget animation à définir</b>	<b>Economies, d'eau Nombre de personnes sensibilisées</b>	<b>Communes, AEAG, associations, réseau GRAINE</b>
	Engager un travail partenarial avec le secteur agricole sur l'anticipation de la raréfaction de l'eau	Pôle environnement	Agriculteurs	2019/2024	A DEFINIR	A DEFINIR	AEAG, Chambre d'agriculture, les agriculteurs...
	<b>Lancer un programme de sensibilisation/formation sur l'adaptation au changement climatique</b>	<b>Energie Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Elus, agents, consommateurs, agriculteurs</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget animation/formation à définir</b>	<b>Acculturation, mise en œuvre d'actions sans regret</b>	<b>Communes, AEAG, CD82, ADEME, agence de la biodiversité...</b>
	Poursuivre le conseil à l'irrigation et réfléchir à une étude d'optimisation des réseaux d'irrigation du territoire	Chambre d'agriculture 82	Agriculteurs, ASAI	2019/2024	MISSION USUELLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE A VALORISER A Définir	Economie d'eau	CCGSTG, communes, AEAG
	<b>Résorber les fuites sur les réseaux et économiser l'eau dans les bâtiments publics</b>	<b>Syndicats/collectivités</b>	<b>Le territoire</b>	<b>2021/2024</b>	<b>EN REFLEXION</b>	<b>Economie d'eau</b>	<b>AEAG, syndicats, communes</b>

## Fiche Objectif opérationnel 4.1.2

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.1 : Anticiper la raréfaction de l'eau

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1.2 : RENFORCER LA RESILIENCE ET LA CAPACITE AUTO EPURATIVE DES MILIEUX HUMIDES POUR RESISTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget et subventions
Indicateurs de suivi :	Nombre de zones humides restaurées
Indicateurs de résultats	25 zones humides restaurées sur le territoire

### **Fiche objectif 4.1.2 : Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique**

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.1.2	<b>Priorisation de zones humides (au moins 1/commune) pour leur restauration et leur mise en valeur</b>	<b>Pôle environnement</b>	<b>Communes</b>	<b>2019/2024</b>	<b>20 000 euros pour le diagnostic</b>	<b>1 zone humide restaurée et valorisée par commune</b>	<b>Syndicat de rivières, AEAG, communes,</b>

Dernière mise à jour : 04/11/2018

## Fiche Objectif opérationnel 4.2.1

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.2 : Protéger les populations des fortes chaleurs

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2.1: AMENAGER LES CENTRES BOURGS POUR REDUIRE L'IMPACT DES FORTES CHALEURS

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	m <sup>2</sup> végétalisés en centre bourg
Indicateurs de résultats	Nombre de communes ayant engagé une politique de végétalisation des centres bourgs

### Fiche objectif 4.2.1 : Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.2.1	Prévoir une OAP transversale sur la qualité des centres bourgs (verdissement, paysage...) dans futur PLUi	Urbanisme (Caroline Buades)	Communes	2019/2023	Intégré dans la réalisation du PLUi 25, en lien avec toutes les commissions		DDT, communes, CAUE...
	Intégrer cet objectif dans la démarche BOURGS CENTRES de la Région	Politiques territoriales (Amaury Duché Bancel)	Communes	2018/2021	Transversalité		Région, communes, DDT...
	Végétaliser les bourgs (espaces verts, murs et toitures végétalisés)	Communes	Habitants	2020/2024	A DEFINIR	A DEFINIR	

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## Fiche Objectif opérationnel 4.2.2

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.2 : Protéger les populations des fortes chaleurs

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2.2 : REPERER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS VULNERABLES AUX FORTES CHALEURS

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de CCAS rencontrés
Indicateurs de résultats	

### Fiche objectif 4.2.2 : Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.2.2	Aider à tisser des réseaux de vigilance locaux et relayer le plan canicule	Communes/C CGSTG	Habitants vulnérables, CCAS	2021/2024	A DEFINIR		CCAS, Préfet
	Aider à une coordination et échanges de bonnes pratiques autour des plans canicules	CCGSTG - pole politiques sociales	Habitants vulnérables, CCAS	2021/2024	A DEFINIR		CCAS, CD82, travailleurs sociaux, associations caritatives, EPHAD...

Dernière mise à jour : mai 2019

## Fiche Objectif opérationnel 4.3.1

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.3 : Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3.1 : RENFORCER LA PERMEABILISATION DES SOLS PAR LES CHOIX D'AMENAGEMENT ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Apport d'eau indirect au sous-sol jusqu'aux nappes et cours d'eau (par écoulements souterrains), mais risques d'infiltration de pollution.
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	Limitation, voire amélioration du risque inondation / ruissellement pluvial / retrait et gonflement d'argiles. Système de filtration des eaux en cas d'infiltration à la parcelle dans les projets d'aménagement.

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'exploitations agricoles engagées dans Agr'Innov
Indicateurs de résultats	Surface agricole ayant bénéficiée d'un accompagnement Surfaces agricoles préservées Surfaces urbaines non imperméabilisées

### Fiche objectif 4.3.1 : Renforcer la perméabilisation des sols par les choix d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.3.1	Sensibiliser les acteurs à la problématique d'imperméabilisation des sols	CCGSTG - Urbanisme	Elus, aménageurs	2019/2023	Elaboration du PLUi25,	Des objectifs chiffrés ambitieux dans le PLUi	DDT, Communes, AEAG, CEREMA
	Développer localement le dispositif Agr'Innov de la chambre d'agriculture 82	CCGSTG	Agriculteurs grandes cultures	2019/2022	800 euros/exploitation	Nombre d'exploitations accompagnées Nombre d'ha concernés Type de conservation des sols mis en œuvre	Chambre d'agriculture, agriculteur, AEAG

Dernière mise à jour : mai 2019

## Fiche Objectif opérationnel 4.3.2

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

Objectif stratégique 4.3 : Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3.2 : INITIER UNE POLITIQUE DE REBOISEMENT/PLANTATION ET RECOMPOSER LA MOSAÏQUE PAYSAGERE (TVB)

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Support, animation du paysage local implanté dans les paysages
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	Veiller à préserver les panoramas ou cônes de vue emblématiques. Attention à porter sur les espèces plantées (non allergisante non invasives) pour les plantations.

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget alloué
Indicateurs de suivi :	Linéaire ou surface replantée Essences plantées
Indicateurs de résultats	Linéaire ou surface replantée

### Fiche objectif 4.3.2 : initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère (TVB)

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
4.3.2	Initier une politique de reboisement/plantation accompagnée d'un volet sensibilisation	CCGSTG - pôle environnement/urbanisme	Propriétaires terriens, collectivités	2020/2024	Partenariat avec des associations type Campagnes vivantes	Linéaires replantés	Communes, association environnementales dont campagnes vivantes...

Dernière mise à jour : mai 2019

## Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

L'agriculture est une composante centrale du territoire. Elle est aussi au carrefour des enjeux liés au changement climatique.

Cette finalité veut donc à la fois préserver une agriculture locale, adaptée au changement climatique et lui offrir des débouchés, eux aussi locaux, pour une alimentation saine et à faible impact environnemental. Travailler sur cet enjeu/finalité « agriculture/alimentation » est ambitieux car le travail engendré dépasse le simple cadre réglementaire. Une vraie réflexion autour de l'alimentation est initiée.

Pour son diagnostic, la CCGSTG a réalisé un Bilan Carbone territorial. Si le périmètre de ce bilan est au-delà de la réglementation, ses résultats nous fournissent des informations sur les émissions de GES liées au mode d'alimentation des habitants (19 % des émissions globales SCOPE 3). Les habitants du territoire ne s'alimentent pas avec les productions agricoles locales. Dans ce bilan, l'agriculture émet 5 % des émissions globales.

**Le PCAET doit donc s'attacher à ce que l'agriculture du territoire alimente les habitants, pour ré-ancrer l'alimentation localement**

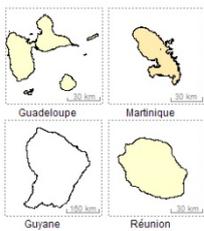
D'autre part, les éléments du diagnostic sur la qualité de l'air nous indiquent que l'agriculture est la principale source émettrice de NH<sub>3</sub> ou ammoniac (278 t/an en 2015). Ces émissions sont liées aux déjections animales mais aussi aux apports d'engrais azotés dont les nitrates.

Quatrième campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux au titre de la Directive Nitrates

Distribution départementale des pourcentages de points en eau souterraine à teneur moyenne 2004-2005 supérieure à 40 mg/l

LEGENDE

> 40%	(25)
De 24 à 40%	(19)
De 11 à 25%	(23)
De 1 à 10%	(14)
0%	(12)
Absence de données	(7)
Zones vulnérables (2003)	



Source : carte établie par l'OI Eau à partir des données fournies par les Agences de l'Eau, les DIREN et les DRASS

Octobre 2006

Le NH<sub>3</sub> dégrade la qualité de l'air mais également la qualité de l'eau. L'ammoniac est un précurseur de particules fines.

Par ailleurs, le secteur agricole émet beaucoup de Nox. Modifier les pratiques culturales pour tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement (eau, sols, air, productions saines...) et l'Homme apparaît alors comme légitime.

Grâce au diagnostic, l'agriculture est maintenant aussi perçue comme une ressource pour la séquestration du carbone via le carbone organique des sols.

82 % des sols non minéralisés sont des cultures. Ces surfaces séquestrent 61 % des émissions de GES du territoire soit environ 7 900 00 t CO<sub>2</sub>e au total. Les cultures sont la principale source de stockage de carbone.

1 ha de culture séquestre 190 tCO<sub>2</sub>e.

Or entre 2000 et 2012, le territoire a perdu 59 ha de culture/an. En modifiant l'affectation de ces sols, le territoire a largué environ 12 000 tCO<sub>2</sub>e/an dans l'atmosphère.

**Maintenir les surfaces agricoles du territoire est donc un enjeu important.**

Par ailleurs, certaines pratiques agricoles permettent de renforcer les stocks de carbone dans les sols et sous-sols, ou dans la végétation de surface, en créant des flux annuels de carbone. La nature même de ce qui est planté a un impact sur ce stock C.

Une étude menée sur l'adaptation pour la Nouvelle Aquitaine et produite par leur « GIEC local de l'adaptation » indique :

PRINCIPAUX LEVIERS	ADAPTATION	ATTÉNUATION	SYNERGIES/ANTAGONISMES/REMARQUES
Maintien/développement de la prairie permanente	+/-	+++	Permet le stockage de C, mais production limitée en été du fait du déficit hydrique
Diversification des cultures. Choix d'espèces et de variétés adaptées	+++	=	Levier important d'adaptation. Pas d'effet sur l'atténuation sauf si cela modifie la fertilisation azotée ou le retour de carbone au sol
Légumineuses (soja, pois...)	+/-	+++	Antagonisme possible car certaines légumineuses sont sensibles au manque d'eau
Réduction du travail du sol, mulch	+	++	Synergie possible car permet à la fois de réduire le risque érosif, de réduire les pertes d'eau par évaporation, de stocker plus de carbone. La maîtrise des adventices peut toutefois devenir plus difficile, d'où un antagonisme possible avec l'objectif de réduction des herbicides
Cultures intermédiaires (dont légumineuses), enherbement des vignes et vergers	+/-	++	Permet un stockage accru de C dans le sol, une réduction des pertes d'azote par lixiviation, une limitation de l'érosion, une réduction d'usage des engrais N si la culture intermédiaire est une légumineuse. Mais risque de compétition pour l'eau
Utilisation des effluents d'élevage et autres produits organiques comme fertilisants	=	++	Permet un stockage de C et des économies d'engrais azoté de synthèse. Les effluents d'élevage sont déjà recyclés mais leur utilisation pourrait être optimisée (meilleure prise en compte dans le calcul de la fertilisation, réduction des pertes par enfouissement, mobilisation d'autres ressources)
Agroforesterie et haies	+/-	+++	Permet un stockage de C, un microclimat plus favorable, mais risque de compétition pour l'eau en sol à faible réserve utile
Méthanisation des effluents d'élevage	=	+++	Levier puissant d'atténuation. Pas d'antagonisme avec l'adaptation
Économie d'intrants (eau, azote, énergie) grâce à des outils de pilotage, des technologies innovantes (capteurs), des investissements (bâtiment...)	+	++	Ce levier sert à la fois un objectif d'adaptation (économies d'eau) et d'atténuation (économies d'azote, d'énergie)
Mobilisation de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation	+++	=	Conflit possible avec les autres usages de l'eau

**Tableau 4 :** Principaux leviers d'adaptation ou d'atténuation et synergies/antagonismes possibles entre ces objectifs.  
 +++ : levier très important ; ++ levier important ; + levier modérément important ; = levier sans effet ; - levier ayant un effet antagoniste.

## Orientations prises par la stratégie

La finalité 5 se décline comme suit :

	Nombre de mesures	Contribution aux ambitions quantifiées
<b>Objectif stratégique 5.1 : Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone</b>		
Objectif opérationnel 5.1.1 : Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison	4	
Objectif opérationnel 5.1.2 : Promouvoir l'alimentation Bas Carbone	3	

## Objectif stratégique 5.2 : Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'Environnement

Objectif opérationnel 5.2.1 : Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	2	Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles
Objectif opérationnel 5.2.2 : Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	3	Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles
Objectif opérationnel 5.2.3 : Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales	4	Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles

## Objectif stratégique 5.1 : Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone

Cet objectif vise clairement l'ancrage de la consommation locale de la production agricole du territoire. Des initiatives existent ; elles ne concernent encore que certains habitants à la marge (AMAP, marchés locaux...)

D'autre part, certaines exploitations, production ou modes de consommation consomment plus ou moins d'énergie et émettent plus ou moins de gaz à effet de serre. Il est question ici de se pencher sur ce nouveau volet de l'alimentation Bas Carbone.

### **Objectif opérationnel 5.1.1 : Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison**

Cet objectif vise le soutien, la mise en valeur et la promotion des circuits locaux existants. Il vise aussi l'organisation de filières pour faire émerger des circuits complets de production, de transformation, de livraison, de consommation de produits locaux.

Des mesures de soutien, de développement et d'organisation des circuits courts seront lancées. Le territoire étant marqué par l'activité viticole, la promotion du label Haute Valeur Environnementale (HVE) sera initiée, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. La mise en valeur de ce label d'abord perçu comme un outil de valorisation de l'activité du territoire est aussi un moyen transversal de répondre à d'autres enjeux environnementaux.

Les thématiques traitées par la HVE sont :

1. Préservation de la biodiversité : Gestion et développement des infrastructures agro-écologiques, diversité des cultures en présence...
2. Stratégie phytosanitaire : Réduction des produits phytosanitaires par le raisonnement des pratiques, la mise en œuvre d'alternatives, la mesure (calcul de l'IFT)...
3. Gestion de la fertilisation : Limitation des pratiques d'apports par le raisonnement des valeurs fertilisantes des engrais (NPK), la mise en œuvre d'alternatives aux engrais organo-minéraux, l'utilisation d'outils d'aide à la décision...
4. Gestion de la ressource en eau (si irrigation) : Réduction des volumes d'eau apportés au végétal par le raisonnement des pratiques, la mise en œuvre de solutions innovantes, la mesure...

In fine, les élus souhaitent s'engager dans l'élaboration d'une démarche proche d'un Projet d'Alimentation Territorial (PAT). Le Projet Alimentaire Territorial est une notion, un label inscrit dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 (article 39) pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.

Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie

agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité.

Les élus souhaitent dans une 1<sup>ère</sup> intention se pencher sur l'approvisionnement local des plateaux des restaurations collectives (scolaires, cuisine centrale et autres) afin de proposer une 1<sup>ère</sup> sécurisation des filières et ainsi enclencher la massification d'un système de maraichage péri-urbain. Par cet objectif, le territoire s'engage déjà dans l'économie circulaire.

### **Objectif opérationnel 5.1.2 : Promouvoir l'alimentation Bas Carbone**

Le territoire exerce la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il est labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et finalise pour fin 2018 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Un fort volet sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est prévu et déjà initié. Par ailleurs le Conseil Départemental du 82 a initié un programme "BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE" - PLAN D'ACTION POUR LA VALORISATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE ». Cette démarche comprend des mesures qui tendent toutes à favoriser l'approvisionnement et la consommation de denrées alimentaires de qualité et de proximité. L'ensemble de la démarche contribue également à limiter l'impact environnemental lié à la consommation de denrées alimentaires.

Le secteur de l'alimentation produit plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre (EGES) en France. Les pratiques et habitudes alimentaires ont beaucoup évolué depuis les années 1960 : excès de protéines animales, diminution de la consommation de légumineuses et céréales, augmentation de la consommation de boissons sucrées et de produits transformés de mauvaise qualité. La très grande partie de l'impact carbone de l'alimentation est liée à la consommation de protéine animale. Cet enjeu est encore méconnu.

Selon le choix de notre assiette, le poste alimentation représente plus ou moins d'émissions de GES. Un travail sera entrepris sur le territoire pour sensibiliser/informer sur le teneur carbone des assiettes, pour accompagner les communes dans l'introduction de repas végétariens ou moins carnés à la cantine et pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

## **Objectif stratégique 5.2 : Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'Environnement**

Pour soutenir l'agriculture, il est en premier lieu nécessaire de préserver les espaces agricoles que ce soit au travers des documents d'urbanisme ou en les sanctuarisant.

Cet objectif et les mesures afférentes visent le maintien de l'activité agricole sur le territoire ET une réorientation des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement et de la santé de l'Homme.

Des rencontres avec la Chambre d'agriculture nous permettent de penser qu'un partenariat productif peut émerger sur le territoire.

### **Objectif opérationnel 5.2.1 : Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone**

Nous l'avons vu, les surfaces agricoles et forestières ont un rôle prépondérant dans le stockage de carbone, dans l'absorption de l'eau et dans son épuration. Par ailleurs l'activité agricole génère de l'emploi sur le territoire que les élus souhaitent préserver. Or ce secteur est en péril : les exploitants sont de moins en moins nombreux, les reprises d'exploitation ne sont pas systématiques, les surfaces d'exploitations sont de plus en plus importantes et les modalités d'exploitation plus intensives.

Le futur PLUi s'attachera à maintenir ces surfaces agricoles. Il pourrait aussi être question de créer des Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Naturels et Urbains (PAEN).

### **Objectif opérationnel 5.2.2 : Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs**

Pour maintenir l'activité agricole, il est important de travailler au maintien des agriculteurs en place mais aussi d'attirer de nouvelles générations. Le territoire fait le pari que le projet agricole/alimentaire pourrait être une plus-value pour la reprise des exploitations. La Chambre d'agriculture 82 assistera le territoire sur cette mission.

### **Objectif opérationnel 5.2.3 : Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales**

La PCAET et/ou le futur PAT visent la transformation environnementale des pratiques avec comme 1<sup>er</sup> objectif le renforcement du stockage de carbone dans les sols.



## Fiche Objectif 5.1.1

Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

Objectif Stratégique 5.1 : Inciter à la consommation locale et bas carbone

### OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.1 : SOUTENIR ET DEVELOPPER L'OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE ET DE SAISON

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	Maintien des paysages agricoles, mais maintien ou développement d'une activité source de pression sur l'eau, même souhait de développer une agriculture respectueuse de l'environnement (+voir encadrement de l'activité sur autres finalités de la stratégie).
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	Ajuster le maintien de l'activité agricole à la pression sur la ressource en eau (cf. Finalité 4 et les objectifs sur la maîtrise des consommations d'eau)

Commentaires

Indicateurs de moyens	ETP dédié à la mission alimentation/agriculture
Indicateurs de suivi :	Nombre de cantine utilisant des produits locaux Part de produit locaux utilisés dans la restauration scolaire Nombre d'exploitation labellisées HVE
Indicateurs de résultats	PAT de la CCGSTG labellisé par la DRAAF

## Fiche objectif 5.1.1 : Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
5.1.1	<b>Organiser, développer et soutenir les circuits courts sur le territoire</b>	<b>Economie/emploi (Solène Chanteux)</b>	<b>Les producteurs, les consommateurs, les collectivités</b>	<b>2019/2024</b>	<b>A DEFINIR</b>	<b>Relocaliser la production et la consommation alimentaire locale. Agir sur les émissions de GES alimentaire</b>	<b>Chambre d'agriculture, agriculteurs, distributeurs, consommateurs, PETR.....</b>
	Faciliter et promouvoir l'installation d'unités de transformations	Economie/emploi (Solène Chanteux)	Producteurs,	2019/2022	Inclue dans la stratégie économie/emploi validée	A DEFINIR	CUMA, Chambre d'agriculture, CCI, région
	<b>Tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>	<b>CCGSTG/com munes</b>	<b>Agriculteurs, collectivités habitants, restauration collectives,</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Inclue dans la stratégie économie/emploi validée 1ETP + 1 AMO</b>	<b>Relocaliser la production et la consommation alimentaire locale. Agir sur les émissions de GES alimentaire</b>	<b>PETR, DRAAF, commune, Région, UE, Chambre d'agriculture...</b>
	Faire la promotion du label HVE auprès des agriculteurs du territoire	CCGSTG - Tourisme	Viticulteurs, agriculteurs	2021/2024	A DEFINIR	Nombre d'exploitants labellisés	Chambre d'agriculture, ADT, ...

Dernière mise à jour : mai 2019

## Fiche Objectif 5.1.2

Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

Objectif Stratégique 5.1 : Inciter à la consommation locale et bas carbone

### OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.2 : PROMOUVOIR L'ALIMENTATION BAS CARBONE

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de personne sensibilisées à la teneur carbone de l'assiette. Nombre de repas végétarien servi/an
Indicateurs de résultats	T évitées sur action de lutte contre le gaspillage alimentaire

## Fiche objectif 5.1.2 : Promouvoir l'alimentation Bas Carbone

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
5.1.2	Informier sur la teneur en carbone de l'alimentation	Energie + environnement	Restauration collective, gestionnaire restaurants scolaires	2020/2024	Animation	Repas végétarien servis	CD 82, Région, Inspection académique, EPHAD, communes
	<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire</b>	<b>Pôle environnement</b>	<b>Restaurants scolaires</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Inclue dans le PLPDMA</b>	<b>Tonnage évité</b>	<b>Communes, CD 82</b>
	Accompagner les communes pour introduire des repas végétariens à la cantine	CCGSTG/com mune	Restaurants scolaires	2020/2024	Animation/formation	Repas végétarien servis	Communes, CD 82

Dernière mise à jour : 17/12/2018

### **Fiche Objectif 5.2.1**

Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

Objectif Stratégique 5.2 : Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'environnement

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.1 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLE ET FORESTIER POUR EVITER LE DESTOCKAGE CARBONE**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de résultats	

### Fiche objectif 5.2.1 : Réduire la consommation d'espaces agricole et forestier pour éviter le déstockage carbone

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
5.2.1	Etudier la faisabilité d'un PAEN	CCGSTG - pôle environnement	Le territoire	2021/2024	A DEFINIR	Surfaces agricole ou forestière sanctuarisées	AEAG, association environnementale, agriculteurs, agence de la biodiversité, CD 82, DDT 82, communes, UE
	Travailler au maintien de la viabilité économique des exploitations agricoles	CCGSTG - économie/emploi	Agriculteurs	2019/2024	Inclue dans la stratégie économie/emploi validée	Convention cadre avec la Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## **Fiche Objectif 5.2.2**

Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

Objectif Stratégique 5.2 : Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'environnement

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.2 : FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	ETP alimentation/agriculture
Indicateurs de suivi :	Nombre de nouveaux agriculteurs Surface agricole reprise
Indicateurs de résultats	Proportion d'exploitation reprise

## Fiche objectif 5.2.2 : Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
5.2.2	Accompagner les acteurs agricoles sur la transmission et l'accueil	Service Economie/emploi (Solène Chanteux)	Nouveaux agriculteurs	2020/2024	A DEFINIR	Partenariats multi acteurs formalisé Nbre d'exploitation reprises (correspondance surface)	Chambre d'agriculture, Terres de liens...
	Faire la promotion du projet agricole et alimentaire du territoire	Service Economie/emploi (Solène Chanteux)	Habitants, agriculteurs	2020/2024	A DEFINIR	Développement des circuits courts, Organisation de filières locales	Chambre d'agriculture, DRAAF, région....PETR
	Promouvoir le point Info Installation de la Chambre d'agriculture	Service Economie/emploi (Solène Chanteux)	Agriculteurs, lycées agricoles	2019/2024	Relais communication	Nbre d'exploitations reprises	Chambre d'agriculture

Dernière mise à jour : 17/12/2018

### **Fiche Objectif 5.2.3**

Finalité 5 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

Objectif Stratégique 5.2 : Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'environnement

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.3 : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS DE NOUVELLES PRATIQUES CULTURALES**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre d'exploitations suivies
Indicateurs de résultats	Surface agricole en conversion agricole Puissance d'ENR installée par les agriculteurs

### Fiche objectif 5.2.3 : Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
	Lancer une étude de valorisation matière et s'intégrer dans le plan régional Biomasse <i>Lien avec schéma de développement ENR</i>	CCGSTG	Agriculteurs, DMA	2021/2024	A DEFINIR	Nombre d'installation de méthanisation	ADEME, AEAG, chambre d'agriculture, territoires voisins
	Accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans la transformation des pratiques	CCGSTG	agriculteurs	2019/2024	A définir		AEAG, chambre d'agriculture, Région, ADEME
5.2.3	<b>Réaliser un diagnostic agricole</b>	<b>CCGSTG – aménagement + économie</b>	<b>Collectivités, agriculteurs</b>	<b>2019/2020</b>	<b>Inclue dans stratégie économie emploi validée Diagnostic réalisé dans le cadre du PLUi</b>	<b>Connaitre le paysage agricole, les filières, les besoins</b>	
	Mettre les conditions nécessaires en place pour l'expansion de l'agro écologie et la permaculture d'envergure	Energie/climat	Agriculture, habitants, collectivités	2021/2024	Formation/information Lien avec le futur PAT	Surfaces en agro écologie Surface en permaculture Filières développées	Chambre d'agriculture, AEAG, DRAAF, INRA, Universitaires...
	Travailler sur le devenir des friches agricoles <i>Etude déjà réalisée</i>	CCGSTG - économie	Collectivités, agriculteurs	2019/2021	Inclue dans la stratégie Economie/emploi validée Formaliser étude avec la SAFER Lien avec PLUi		SAFER, chambres d'agriculture,

Dernière mise à jour : mai 2019

## Finalité 6 : Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne souhaite faire de la transition énergétique un levier pour stimuler l'économie du territoire et favoriser la création de nouveaux emplois autour des notions d'économie circulaire et solidaire.

La mobilisation de tous les acteurs économiques est indispensable pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Il sera nécessaire de développer de nombreux partenariats pour mettre en œuvre des actions dépassant largement les compétences de la CCGSTG et des communes.

Un PCAET est bien un projet territorial au sein duquel tous les acteurs doivent s'engager. Le temps de l'élaboration n'a pas permis cette mobilisation massive. Dans ce 1<sup>er</sup> programme d'actions, très peu d'actions sont portées par les acteurs socio-économiques. C'est un point faible de cette 1<sup>ere</sup> programmation. Aussi la collectivité souhaite poursuivre son action dans la mobilisation, l'information, la facilitation de projets portés par d'autres.

Les projets visés seront vertueux du point de vue des objectifs de la LETCV et seront peu impactant sur l'empreinte carbone territoriale, toujours au service du territoire. L'économie circulaire est aussi au cœur de cette réflexion de mobilisation et la valorisation du gagnant/ gagnant.

### Orientations prises par la stratégie

La finalité 6 se décline comme suit :

		Nombre de mesures	Contribution aux ambitions quantifiées
<b>Objectif stratégique 6.1 : Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)</b>			
	Objectif opérationnel 6.1.1 : Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, agriculture...)	3	4000 m2 du tertiaire privés rénovés/an 600 employés font des éco gestes/an
	Objectif opérationnel 6.1.2 : Engager l'ensemble des acteurs dans l'action	5	
<b>Objectif stratégique 6.2 : Développer l'économie circulaire et solidaire</b>			
	Objectif opérationnel 6.2.1 : Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière	3	Cf. objectifs du PLPDMA
	Objectif opérationnel 6.2.2 : Mobiliser tous les acteurs dans une démarche d'économie circulaire	2	600 employés font des éco gestes/an 4000 m2 du tertiaire privés rénovés/an

## **Objectif stratégique 6.1 : Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Énergétique et Ecologique (TEE)**

**Objectif opérationnel 6.1.1 : Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, agriculture...)**

**Objectif opérationnel 6.1.2 : Engager l'ensemble des acteurs socio-économiques**

Au travers de partenariats avec les acteurs socioéconomiques, la CCGSTG souhaite mobiliser les entreprises afin qu'elles intègrent les enjeux énergétiques dans leur mode de développement.

Durant l'élaboration du PCAET, une programmation territoriale « Les Champs des possibles » a été organisée. L'un des événements était un Petit Dej Eco à destination des entreprises afin de recueillir leur avis sur les questions Climat/Air Energie et en quoi le PCAET pouvait être une opportunité pour elle. Des entreprises de grande envergure mais aussi des artisans ont participé. Des témoignages d'entreprises ont été organisés et bien accueillis suscitant beaucoup d'échanges. Une attente a été exprimée sur les questions d'économie circulaire, mais aussi des transports de marchandises, sur l'animation que pouvait mettre en œuvre la collectivité.

Certaines activités sont très représentées sur le territoire, par leur poids social ou par leur poids « carbone ». Ces entreprises seront les 1<sup>ères</sup> cibles afin d'espérer un résultat probant.

Il s'agira donc de mettre en œuvre des actions d'animations des entreprises en relayant activement les actions des chambres consulaires ou d'autres acteurs. Il sera particulièrement important de travailler avec les entreprises de la logistique ainsi qu'avec le centre d'enfouissement de Montech. Mais les outils et démarches seront déployés et ajustés à toutes les entreprises du territoire.

## **Objectif stratégique 6.2 : Développer l'économie circulaire et solidaire**

**Objectif opérationnel 6.2.1 : Poursuivre et améliorer les efforts de gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière**

**Objectif opérationnel 6.2.2 : Mobiliser tous les acteurs dans une démarche d'économie circulaire**

Les notions d'économie circulaire et d'écologie industrielle seront notamment mises en avant en tant qu'approche de développement économique. En effet, ces actions permettent de réduire l'impact environnemental des entreprises tout en augmentant leur rentabilité.

Pour cela, seront favorisés :

- Les échanges de flux et de matières entre les entreprises,
- Les mutualisations.

Enfin et comme évoqué précédemment, la CCGSTG mène une politique offensive de prévention, de tri, de réemploi, de collecte des déchets ménagers. Le programme d'actions du futur PLPDMA sera le porte étendard de l'action d'économie circulaire. Ce programme soutenu par l'ADEME bénéficie d'un soutien financier solide.

D'autre part bien que faisant partie de ce PLPDMA, il est à mettre en avant la tarification incitative qui va être mise en place sur le territoire. La gestion des « déchets verts » sera elle aussi particulièrement optimisées (cf. service de broyage à domicile pour les habitants et les collectivités, éco pâturage...)

### **Fiche Objectif 6.1.1**

Finalité 6 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

Objectif Stratégique 6.1: Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL 6.1.1: MOBILISER LES FILIERES PHARES DU TERRITOIRE (LOGISTIQUE, DECHETS, AGRICULTURE...)**

##### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre d'acteurs mobilisés, sensibilisés Nombre de projets portés par des entreprises
Indicateurs de résultats	Création d'un réseau actif d'entreprises Economies d'énergie

### Fiche objectif 6.1.1 : Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, agriculture...)

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
6.1.1	<b>Créer et animer un réseau d'entreprises de la logistique</b>	<b>A Définir</b>	<b>Entreprises</b>	<b>2018/2024</b>	<b>A définir</b>		<b>CA Montauban, CCI, syndicats patronaux, Préfecture, Directt...</b>
	Suivre et faciliter le projet de valorisation biogaz de la DRIMM	Pôle environnement	DRIMM/ENEDIS	2019/2024	A définir		ADEME, Région, collectivités, ENEDIS...
	Organiser des temps forts et une veille sur les financements de projets d'entreprises	CCGSTG/CCI	Entreprises	2019/2024	Mailing,	Nombre de projet portés par entreprise	CCI, Région, ADEME, Préfecture, PETR

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## **Fiche Objectif 6.1.2**

Finalité 5: Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

Objectif Stratégique 6.1: Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 6.1.2 : ENGAGER L'ENSEMBLE DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DANS L'ACTION**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de réunions programmées Nombre de participant Nombre d'entreprises accompagnées
Indicateurs de résultats	Nombre de projets portés par les entreprises Partenariats développés avec les associations du territoire Economies d'énergie réalisées par les entreprises

## Fiche objectif 6.1.2 : Engager l'ensemble des acteurs socio-économiques dans l'action

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
6.1.2	<b>Aider à déployer l'opération TPE/PME gagnantes sur tous les couts »</b>	CCGSTG/ Energie climat	Entreprises	2019/2024	Animation/communication	Nombre d'entreprises engagé Economies réalisées	CCI, ADEME, CMA,
	<b>Engager un travail de mobilisation des associations sur les enjeux de la transition</b>	CCGSTG /Energie climat	Associations, grand public	2019/2024	Convention Formation/animation	Nombre d'associations partenaires Nombre de personnes sensibilisées	Communes, associations, GRAINE...
	<b>Mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire</b>	CCGSTG /Energie climat	Tous	2019/2024	Formation/animation/communication	Nombre d'engagement Emergence de projets privés, publics/privés	ADEME, Région, CCI, CMA, communes,
	Sensibiliser les artisans sur la dématérialisation des marchés publics	CCGSTG /Economie-emploi	Artisans	2019	Inclue dans la stratégie économie/emploi validée	Nombre d'artisans mobilisés, Augmentation du nombre d'offres du tissu local	CCI, CMA, fédération de professionnels
	Animer un Club Climat Entreprises	CCGSTG /Energie climat	Partenaires	2019/2024	Animation/communication	Valorisation de l'engagement, repérage des « pépites » du territoire, échanger et diffuser	ADEME Région, CCI, CMA, Graine

Dernière mise à jour : 17 /12/2018



**Fiche objectif 6.2.1 : Poursuivre et améliorer les efforts de gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés, la prévention et la valorisation matière**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
6.2.1	<b>Mettre en œuvre le PLPDMA</b>	<b>Pôle environnement</b>	<b>Habitants, administrations, entreprises</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget annexe déchets</b>	<b>Cf. PLPDMA Optimisation du tri, optimisation des coûts du service, réemploi, prévention, optimisation déchets verts....</b>	<b>ADEME, collectivités, habitants, scolaires, entreprises, associations....</b>
	<b>Mettre en place la tarification incitative</b>	<b>Pôle environnement</b>	<b>Habitants</b>	<b>2019/2022</b>	<b>Budget annexe déchets Subventions</b>	<b>Baisse des tonnages collectés, optimisation du tri et de la prévention</b>	<b>ADEME, collectivités, habitants, scolaires, entreprises, associations....</b>
	S'engager dans l'utilisation du service broyage des déchets verts de la CCGSTG	Pôle environnement	Communes, habitants	2019/2024	Budget annexe déchets	Baisse des tonnages en déchetterie, gestion raisonnée des espaces publics	ADEME, collectivités,

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## **Fiche Objectif 6.2.2**

Finalité 6 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

Objectif Stratégique 6.2 : Développer l'économie circulaire et solidaire

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 6.2.2: MOBILISER TOUS LES ACTEURS DANS DES DEMARCHES D'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	Budget alloué au déploiement de l'outil Act'if
Indicateurs de suivi :	Nombre de personnes sensibilisées à l'économie circulaire
Indicateurs de résultats	

## Fiche objectif 6.2.2: Mobiliser tous les acteurs dans des démarches d'économie circulaire

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
6.2.2	Déployer l'outil Actif	Economie/emploi (Solène Chanteux)	Entreprises	2019/2024	24 000 euros/an pour 30 entreprises Financements à rechercher	Nombre d'entreprises engagées	Région, ADEME, PETR, UE
	Sensibiliser le territoire à l'économie circulaire	CCGSTG - économie/emploi	Entreprises, associations, collectivités, habitants	2019/2024	Inclue dans la stratégie économie/emploi validée Animation dans un 1 <sup>er</sup> temps	Convention avec la CCI	Commune, CRESS, Région, ADEME

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

La collectivité a un rôle d'entraînement et d'accompagnement à l'échelle du territoire pour démultiplier les actions pour la transition énergétique. La transition énergétique est une opportunité pour le territoire pour optimiser le budget, rendre le territoire attractif du point de vue économique et offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants. En effet, à l'heure des baisses de dotations de l'Etat, de celle du pouvoir d'achat, la transition énergétique peut permettre de capter de nouvelles ressources financières.

15 % des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports. Avec la PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique ».

La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne a conscience que les mesures identifiées par ce 1<sup>er</sup> programme d'actions ne sont pas encore suffisamment co-portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Cette « fragilité » est un des enjeux à traiter durant les six premières années : continuer la mobilisation du plus grand nombre, faire adhérer et enclencher l'action par des partenaires.

Les premières cibles sont les élus communautaires afin de faire vivre la transversalité du PCAET au gré des réflexions thématiques et afin de rendre la politique globale plus cohérente.

Les deuxièmes cibles sont les élus des communes qui sur leur périmètre d'actions jouent un rôle non négligeable dans la baisse des consommations, des émissions de GES et de la production locale d'ENR.

### Orientations prises par la stratégie

La finalité 7 se décline comme suit :

	Nombre de mesures	Contribution aux ambitions quantifiées
<b>Objectif stratégique 7.1 : Mobiliser les acteurs du territoire</b>		
Objectif opérationnel 7.1.1 : Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler la cohérence des politiques	4	
Objectif opérationnel 7.1.2 : Mobiliser tous les partenaires potentiels du territoire et coordonner leurs actions	2	
<b>Objectif stratégique 7.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET</b>		
Objectif opérationnel 7.2.1 : Engager les moyens et ressources nécessaires	4	
Objectif opérationnel 7.2.2 : Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation du PCAET et l'améliorer	1	
<b>Objectif stratégique 7.3 : Mener une démarche d'exemplarité interne</b>		
Objectif opérationnel 7.3.1 : Mener une démarche d'exemplarité sur les missions	2	
Objectif opérationnel 7.3.2 : Mener une démarche d'exemplarité sur l'organisation	1	

## **Objectif stratégique 7.1 : Mobiliser les acteurs du territoire**

### **Objectif opérationnel 7.1.1 : Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler la cohérence des politiques**

- **Faire vivre la gouvernance et le pilotage du PCAET**

Afin de coordonner correctement la PCAET, la CCGSTG devra a minima assurer la pérennité de la gouvernance et du pilotage de cette politique. Ce point est par ailleurs repris dans les éléments de suivi/évaluation du PCAET.

- **Coordination interne, au sein des instances de la CCGSTG**

Le premier travail à mener sera de mobiliser l'ensemble des élus communautaires qui œuvrent au sein de chaque commission thématique afin d'établir la transversalité nécessaire à la mise en œuvre des projets.

Au regard des compétences prises par la CCGSTG (obligatoires, facultatives et optionnelles) et des intérêts communautaires définis pour décembre 2018 (cf. Loi NOTRE), le PCAET devra par exemple s'articuler avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires dont le PLUi. Son élaboration débutera début 2019 afin de s'appliquer aux 25 communes que compte le territoire. La CCGSTG aura dans le même temps à suivre les modifications de PLU ; nous pouvons imaginer que ces modifications intègrent déjà des problématiques de transition énergétique.

A minima il sera identifié un référent PCAET dans chaque commission (élu et /ou agent)

- **Coordination avec les 25 communes.**

A l'heure de la finalisation de ce premier programme d'actions, les communes ne se sont pas encore clairement positionnées sur des axes de travail. Il sera essentiel de faire adhérer rapidement bon nombre d'entre elles à des actions individuelles puis collectives. Ici encore, un référent communal du PCAET sera identifié. Des outils partagés, simples pourront être mis à disposition afin de valoriser les actions engagées ou à engager et ainsi valoriser dans l'évaluation l'action des communes.

- **Communiquer sur les résultats**

Afin d'engager la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs, la CCGSTG devra rendre compte de l'action engagée et des moyens et résultats obtenus. Ce pan de travail a été intégré lui aussi au dispositif de suivi/évaluation du PCAET. Un bilan annuel sera présenté en conseil communautaire tous les ans.

### **Objectif opérationnel 7.1.2 : Mobiliser tous les partenaires potentiels du territoire et coordonner leurs actions**

Les actions pour la transition énergétique ne doivent pas uniquement être portées par les pouvoirs publics. Les autres acteurs doivent s'engager.

Le diagnostic a soulevé un risque d'augmentation du coût de l'emploi industriel de 31 % à échéance 2030 et de 54 % pour les emplois du tertiaire, majoritairement présents sur notre territoire. Ainsi, il existe ainsi un véritable enjeu à agir pour les partenaires privés. Ce travail débutera par valoriser les actions déjà engagées et méconnues de la collectivité.

Pour initier ce travail, la collectivité imagine que des partenariats devront voir le jour et quelle devra initier une animation territoriale attractive pour ces partenaires. Le futur conseil de développement pourra être l'instance de participation de ces acteurs.

## **Objectif stratégique 7.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET**

Cette mission est dévolue aux EPCI et implique que soient mis à disposition des moyens et ressources.

### **Objectif opérationnel 7.2.1 : Engager les moyens et ressources nécessaires**

L'élaboration du PCAET s'est reposée sur un ETP et sur du temps de travail des différents chargés de mission de l'EPCI. Cette ingénierie interne, gage de réussite de la politique de Transition énergétique, sera pérennisée. Les thématiques multiples, en constante évolution, pourront être intégrées aux projets menés par une montée en compétence régulière intégrée à la stratégie RH (et notamment dans le plan de formation et /ou les recrutements à venir).

Un budget « Energie » pourrait être créé afin de suivre l'efficacité de l'action publique. Ce budget permettrait de constater les sommes engagées au titre du PCAET, ainsi que les différentes ressources qu'il permet d'obtenir (appels à projet, subventions, taxes, ou économies d'énergie générées...)

### **Objectif opérationnel 7.2.2 : Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation du PCAET et l'améliorer**

La collectivité s'engage dans un processus d'amélioration continue lui permettant de suivre et d'évaluer régulièrement l'atteinte de ses objectifs.

Une démarche de suivi/évaluation sera menée comme demandé dans le décret d'application, avec un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique et participative tous les 3 ans.

### **Objectif stratégique 7.3 : Mener une démarche d'exemplarité interne**

L'exemplarité de la collectivité, même si elle est présente dans les différentes finalités, sera soulignée ici en systématisant les comportements vertueux dans le fonctionnement au quotidien des services.

#### **Objectif opérationnel 7.3.1 : Mener une démarche d'exemplarité sur les missions**

Elus et agents seront invités à engager leurs missions de service public par le prisme d'une charte d'engagement éco responsable, sur volontariat.

Les démarches d'achats responsables seront généralisées.

#### **Objectif opérationnel 7.3.2 : Mener une démarche d'exemplarité sur l'organisation**

Progressivement, la dématérialisation des documents sera engagée. Une expérimentation est déjà en cours au sein du bureau communautaire. Les moyens seront optimisés.



### **Fiche Objectif 7.1.1**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.1 : Mobiliser les acteurs du territoire

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.1.1 : MOBILISER TOUTES LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET LES COMMUNES POUR TRAVAILLER LA COHERENCE DES POLITIQUES**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de référents PCAET dans les commissions Nombre de référents PCAET dans les communes Nombre et nature des outils partagés avec les services et communes
Indicateurs de résultats	Nombre de communes avec un référent Indicateurs de suivi remontés à la CCGSTG Nombre d'action portée par les communes

## Fiche objectif 7.1.1 : Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler la cohérence des politiques

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.1.1	<b>Faire vivre la gouvernance et le pilotage du PCAET</b>	<b>Energie- Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Collectivité/co mmission/serv ices/ partenaires/fi nanceurs</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Animation</b>	<b>Compréhension, adhésion, valorisation</b>	<b>COTECH / COFIL / CC</b>
	<b>Identifier et transmettre des outils de suivi partagés</b>	<b>Energie- Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Services CCGSTG/ Communes</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Animation</b>	<b>Culture partagée, suivi facilité, é</b>	<b>Collectivité</b>
	<b>Identifier un référent PCAET dans chaque commission et chaque commune (élu et/ou technicien)</b>	<b>Energie- Climat (Elisa BOUGEARD)</b>	<b>Services et commissions CCGSTG/ Communes</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Animation</b>	<b>Compréhension, adhésion, valorisation, Culture partagée</b>	<b>Collectivités</b>
	<b>Rendre compte et communiquer périodiquement sur l'avancée du PCAET</b>	<b>Energie/com munication (Cyrielle Bonnefous)</b>	<b>Partenaires, élus, habitants,</b>	<b>2019/2021</b>	<b>Communication</b>	<b>Engagement</b>	<b>Collectivités, partenaires</b>

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## **Fiche Objectif 7.1.2**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.1 : Mobiliser les acteurs du territoire

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.1.2 : MOBILISER TOUS LES PARTENAIRES POTENTIELS DU TERRITOIRE ET COORDONNER LEURS ACTIONS**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nature des partenariats formalisés
Indicateurs de résultats	Date de création du conseil de développement Nombre d'actions portées par les partenaires

## Fiche objectif 7.12 : Mobiliser tous les partenaires potentiels du territoire et coordonner leurs actions

N° O.O	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.1.2	Créer le conseil de développement et lui dédier une mission dans le pilotage et la coordination du PCAET	CCGSTG/ Energie- climat	Partenaires socio-économiques	2019/2024	A DEFINIR (animation/budget)	Constitution du Conseil de développement représentatif	A DEFINIR
	Formaliser les partenariats et participer/animer des réseaux d'échanges	CCGSTG	Partenaires socio-économiques	2019/2024	Budget animation	Essaimer l'action	A DEFINIR

Dernière mise à jour : 17/12/2018

### **Fiche Objectif 7.2.1**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.2.1 : ENGAGER LES MOYENS ET RESSOURCES NECESSAIRES**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	

Commentaires

Indicateurs de moyens	ETP dédiés à la TE
Indicateurs de suivi :	Budget énergie alloué Progression du budget énergie Montant des subventions, taxes
Indicateurs de résultats	

## Fiche objectif 7.2.1 : Engager les moyens et ressources nécessaires

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.2.1	Créer et pérenniser un budget Energie	Directeur des Affaires Financières (DAF)	Elus, agents	2019/2024	-	Créer un nouvel outil de suivi de la politique Energie Climat	
	Intégrer la montée en compétence TEE dans la stratégie RH (plan de formation + critères dans évaluation professionnelle annuelle)	RH	Agents	2020/2024		Transversalité des politique + cohérence = optimisation budgétaire	
	<b>Pérenniser l'ingénierie interne</b>	<b>CCGSTG</b>	<b>Le territoire, les financeurs</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Budget de fonctionnement Recherche de financement sur des projets</b>	<b>Atteinte des résultats</b>	<b>Région, ADEME, Etat, UE...</b>
	<b>Mettre en place un dispositif de valorisation des CEE intercommunaux</b>	<b>DAF</b>	<b>Interne</b>	<b>2019/2024</b>	<b>Mutualisation communes ? partenariat SDE 82 ? autres ?</b>	<b>Montants des nouvelles recettes</b>	<b>Communes, SDE 82, AREC...</b>

Dernière mise à jour : 17/12/2018

## **Fiche Objectif 7.2.2**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.2.2 : METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PCAET ET L'AMELIORER**

#### Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre de réunion du COTECH Nombre de réunion du Copil
Indicateurs de résultats	1 bilan annuel

**Fiche objectif 7.2.2 : mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation du PCAET et l'améliorer**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.2.2	Faire vivre le dispositif de suivi/évaluation du PCAET	CCGSTG/ Energie Climat	Agents/élus/p artenaires/ fin anceurs	2019/2024	Animation	Augmenter l'efficience de la politique TEE Faire adhérer Valoriser	

Dernière mise à jour : 17/12/2018

### **Fiche Objectif 7.3.1**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.3 : Mener une démarche d'exemplarité interne

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.3.1 : MENER UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE SUR LES MISSIONS**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	Nombre d'adhésion à la charte Répartition agent/élus
Indicateurs de résultats	A définir

### Fiche objectif 7.3.1 : Mener une démarche d'exemplarité sur les missions

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.3.1	Elaborer une charte d'engagement d'éco responsabilité des agents et des élus	Energie-climat (Elisa BOUGEARD + DGS)	Agents, élus	2021/2024	Animation	Adhésion	
	<b>Généraliser une démarche d'achats responsables (dont des clauses d'insertion sociale et environnementales dans les marchés publics)</b>	CCGSTG	<b>Services, entreprises</b>	<b>2021/2024</b>	<b>Formations / stagiaire CCGSTG été 2019</b>	<b>Part des marchés intégrant les critères</b>	

Dernière mise à jour : Mai 2019

### **Fiche Objectif 7.3.2**

Finalité 7 : Grand Sud Tarn et Garonne un territoire un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET

Objectif Stratégique 7.3 : Mener une démarche d'exemplarité interne

### **OBJECTIF OPERATIONNEL 7.3.2 : MENER UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE SUR L'ORGANISATION**

Domaines stratégiques et opérationnels investis

- Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maitrise de la consommation
- Production et consommation d'ENR
- Matériaux biosourcés
- Qualité de l'air
- Adaptation

<b>Impact environnemental (Croisement avec l'analyse environnementale)</b>	/
<b>Mesures d'évitement, compensation, réduction</b>	/

Commentaires

Indicateurs de moyens	
Indicateurs de suivi :	ETP gagné Poids papier évités
Indicateurs de résultats	100 % des bureaux dématérialisé 100 % des conseils communautaires dématérialisés

### **Fiche objectif 7.3.2 : Mener une démarche d'exemplarité sur l'organisation**

N° 0.0	Mesure	Pilote	Cible(s)	Calendrier de mise en œuvre	Moyens	Résultats quantitatifs attendus	Partenaires espérés
7.3.2	Optimiser les moyens (fonctionnement)	CCGSTG	Interne	2020/2024	A DEFINIR		
	Dématérialiser les documents pour les instances	CCGSTG/administration générale	Bureau/CC/commissions	2019/2024	Groupe de travail interne « réduction papier »	Baisse des consommations de papier	

Dernière mise à jour : mai 2019

